



Assemblée générale

Soixantième session

95^e séance plénière

Jeudi 20 juillet 2006, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 15 h 5.

En l'absence du Président, M. Diarra (Mali),

Vice-Président, assume la présidence.

Points 117 et 120 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse que cette séance de l'Assemblée ait été convoquée et j'aimerais exprimer au Président de l'Assemblée la reconnaissance de ma délégation pour l'effort déterminé qu'il déploie afin de faire progresser le calendrier de l'Organisation des Nations Unies en matière de réforme. L'Assemblée s'est déjà prononcée sur un nombre important de questions et le travail se poursuit. Je souhaiterais saisir cette occasion pour assurer l'Assemblée qu'elle bénéficie de l'appui continu du Danemark en ce qui concerne la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Lors du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré leur appui à une réforme rapide du Conseil de sécurité en tant qu'élément essentiel de notre effort de réforme de l'Organisation des Nations Unies. La fin de la soixantième session approche et nous avons jusqu'à

présent réalisé des progrès limités sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Je souhaiterais rappeler brièvement la position du Danemark.

La composition actuelle du Conseil de sécurité reflète un monde qui n'existe plus. Le Conseil doit continuer à jouer un rôle décisif dans la promotion de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et de la démocratie. Mais pour qu'il puisse accomplir sa tâche plus efficacement, une plus large représentation des États Membres est nécessaire. Le Danemark appuie l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil et la participation des pays en développement et des pays développés en tant que membres permanents. De ce fait, la voix de l'ensemble des Membres se ferait davantage entendre et cela renforcerait la légitimité, la crédibilité et l'efficacité des décisions du Conseil de sécurité – l'efficacité en ce sens que la pression collective exercée contribuerait à ce que les décisions du Conseil soient respectées.

Mais la réforme du Conseil de sécurité va au-delà de la question de l'augmentation du nombre de membres. Il s'agit plutôt d'examiner la question des méthodes de travail. Davantage de transparence dans les travaux du Conseil de sécurité et la participation de l'ensemble des membres à ces travaux sont une nécessité pressante.

À cet égard, nous saluons l'action en cours au Conseil de sécurité pour améliorer ses méthodes de travail, y compris les efforts déployés pour accroître

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil, ainsi que l'interaction et le dialogue renforcés avec les États non membres du Conseil. Nous attendons avec impatience la pleine mise en œuvre des méthodes de travail améliorées et nous nous félicitons de l'intention exprimée par le Conseil de sécurité de continuer d'examiner les moyens d'améliorer ses méthodes de travail.

Comme nous ne le savons tous que trop bien, cette question est inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis 13 ans. Il est temps à présent de passer de la réflexion à l'action. Il est temps de faire des concessions. Il est nécessaire que l'ONU soit plus forte, plus à même de faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis du monde, et la réforme du Conseil de sécurité fait partie intégrante de cet effort.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : La délégation ougandaise s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur d'Algérie au nom du Groupe africain.

S'agissant de la question de l'élargissement du Conseil de sécurité, la position de l'Afrique est claire et ne laisse subsister aucun doute; nous demandons non moins de deux sièges permanents avec un droit de veto et cinq sièges non permanents. Nous avons écouté les autres propositions, mais nous maintenons néanmoins notre position. On pourrait prétendre que nous ne sommes pas réalistes ou que nous sommes obstinés, mais notre position est une position de principe. Nous sommes le seul continent à ne pas avoir de siège permanent au Conseil de sécurité en dépit de notre taille et de notre influence. Certes, l'existence de puissances qui exercent un droit de veto au Conseil de sécurité est une anomalie et un anachronisme; dans l'idéal, il ne faudrait pas s'inspirer de ce système et octroyer un droit de veto aux nouveaux venus. Tant qu'existera le veto, nous ne souhaitons pas devenir des membres permanents de deuxième catégorie, comme il est convenu de les appeler.

Nous pensons que nous pouvons mener le combat en deux étapes. D'abord, les nouveaux membres permanents devraient avoir le droit de veto. Ensuite, il faudrait essayer d'éliminer le veto et mettre en place un Conseil de sécurité véritablement démocratique. Entre-temps, attaquons-nous à une question moins problématique, c'est-à-dire l'élargissement de la catégorie des membres non permanents. Je pense que cela peut se faire.

Ma délégation pense également que nous pouvons améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité, étant donné que cela n'implique pas une modification de la Charte. À cet égard, ma délégation estime qu'un projet de résolution portant le titre « Amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité », présenté par le Costa Rica, la Jordanie, le Liechtenstein et Singapour, mérite notre appui.

M. Adekanye (Nigéria) : Au nom de la délégation nigériane, j'ai l'honneur de vous remercier, M. Eliasson, d'avoir programmé le présent débat de l'Assemblée générale sur la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité et sur des questions connexes, ainsi que sur le suivi des textes issus du Sommet du Millénaire. Cela correspond à ce que souhaite le Nigéria : que la réforme du Conseil de sécurité ne soit pas indéfiniment reportée. Par ailleurs, ce souhait rejoint la décision prise par nos dirigeants en septembre 2005.

Tout d'abord, permettez-moi d'affirmer que le Nigéria s'associe pleinement à la position de l'Afrique, telle qu'elle a été exprimée par le représentant permanent de l'Algérie ce matin.

Le Nigéria a toujours estimé que la réforme des Nations Unies ne serait pas complète sans une réforme fondamentale du Conseil de sécurité, une augmentation de sa taille et un élargissement de sa composition. De plus, cette réforme devrait tenir compte de la demande légitime de l'Afrique d'être représentée au Conseil dans la catégorie des membres permanents. Nous pensons qu'un tel résultat serait conforme aux nouvelles réalités et, par conséquent, permettrait au Conseil d'accroître son importance et sa crédibilité et garantirait à ses décisions un appui plus large de la communauté internationale.

La position de l'Afrique au sujet de la réforme du Conseil de sécurité a été précisée dans les décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement africains lors des cinquième et sixième sessions ordinaires de l'Assemblée de l'Union africaine, qui se sont tenues à Sirte en juillet 2005, à Khartoum en janvier 2006 et, plus récemment, à Banjul. Le fait est que les questions soulevées au cours du débat sur la réforme du Conseil de sécurité, sur laquelle nous nous sommes penchés pendant des années et au cours des derniers mois, restent claires. Tout comme l'Assemblée a pris la décision de créer le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix, le temps est

venu d'agir avec détermination pour progresser sur le chemin de la réforme du Conseil de sécurité. Ce serait nuire à l'Organisation que de laisser les États Membres continuer à tergiverser à ce sujet.

Le Nigéria respecte les points de vue des États Membres qui insistent sur la nécessité d'un consensus avant de prendre cette décision. Cependant, nous reconnaissons tout autant que, dans l'intérêt de nos peuples respectifs, intérêt considéré à l'échelle nationale, nous permettons rarement que la recherche du consensus empêche la prise de décisions importantes. Il est dès lors essentiel, dans l'intérêt notre Organisation et pour son avenir, que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour que tous les États Membres s'engagent sur cette question sans perdre de vue notre principal objectif. Cela peut nécessiter une certaine souplesse, mais une souplesse qui se fonde sur le point de vue partagé que la réforme du Conseil, dans tous ses aspects, est depuis longtemps nécessaire.

Si nous avançons dans ce sens, le Nigéria est convaincu que nous parviendrons très prochainement à cet objectif et, de cette façon, non seulement nous raviverons l'espoir et la confiance de l'humanité à l'égard des Nations Unies, mais nous prouverons aussi que ceux qui les critiquent ont tort, lorsqu'ils prétendent indûment que les États Membres, individuellement et collectivement, ne sont pas à la hauteur des tâches redoutables qu'impose un véritable multilatéralisme. Lançons depuis ce lieu sacré un message clair; celui de notre résolution collective de ne pas laisser passer une nouvelle occasion de régler définitivement cette question.

D'aucuns considèrent que les États Membres de l'Organisation devraient se contenter d'une simple révision des méthodes de travail du Conseil de sécurité, qui servirait davantage leurs intérêts. Bien que les implications de cette position pour la réforme de l'ONU aient déjà, par le passé, fait l'objet de débats et de consultations informelles, le Nigéria juge nécessaire de réaffirmer qu'une telle solution ne contribuerait guère à corriger l'inégalité fondamentale inhérente à la configuration actuelle du Conseil de sécurité.

Je tiens à rappeler que c'est dans ce contexte que le Nigéria a présenté une nouvelle fois en décembre, au nom de l'Afrique, un projet de résolution sur la réforme du Conseil de sécurité. Pour nous, la réforme du Conseil de sécurité devrait profiter à toutes les

régions. Elle devrait également corriger le déséquilibre fondamental lié à la composition du Conseil.

Dans la quête de cet objectif, le Nigéria garde l'esprit ouvert. Nous sommes favorables aux négociations. Cependant, pour qu'elles soient fructueuses, elles doivent partir du fait qu'il importe de répondre aux aspirations légitimes de l'Afrique, seule région non représentée parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. Par conséquent, le Nigéria s'identifie aux États Membres dont les initiatives ambitieuses tiennent largement compte des intérêts et des préoccupations de l'Afrique concernant la réforme du Conseil de sécurité.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation brésilienne, je remercie la présidence d'avoir organisé cette séance plénière. Elle vient à point nommé en raison de l'importance de la question à l'examen, mais aussi parce que l'Assemblée générale est tenue de mettre à exécution les dispositions pertinentes du document final relatives à la question de la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que des progrès seront accomplis autour de cette question depuis trop longtemps en suspens, comme ceux déjà réalisés concernant d'autres aspects importants de la réforme institutionnelle de notre Organisation.

S'agissant de la paix et de la sécurité internationales, la prééminence du Conseil de sécurité tient à sa position unique dans le droit international et sur la scène politique, à son rôle central dans le dispositif juridique régissant l'emploi de la force, ainsi qu'à son pouvoir de prendre et d'appliquer toutes les mesures nécessaires pour rétablir la paix et la sécurité internationales.

On le sait, depuis la fin de la guerre froide, le Conseil de sécurité est devenu beaucoup plus actif. Ces 15 dernières années, il a adopté plus d'un millier de résolutions, contre 64 au cours des 45 années précédentes. Malheureusement, cette formidable croissance n'est pas allée de pair avec une réduction comparable des menaces à la paix et à la sécurité internationales.

La situation qui règne actuellement en différentes régions du monde montre à quel point le Conseil de sécurité doit pleinement s'acquitter du rôle que lui a confié la Charte des Nations Unies. Il apparaît encore plus nécessaire de prendre des mesures collectives efficaces pour rétablir la confiance et régler les différends internationaux lorsque l'escalade des

tensions régionales se poursuit, que les conflits demeurent la réalité quotidienne et que les populations civiles subissent des pertes sans cesse plus nombreuses.

Il est donc indispensable d'élargir le Conseil de manière à l'adapter aux réalités contemporaines et à la composition actuelle de l'Organisation. Seule une réforme de fond qui corrige les déséquilibres actuels de sa structure afin de rendre le Conseil plus démocratique et plus représentatif en le dotant de nouveaux membres permanents et non permanents issus du monde en développement et du monde développé conférera au Conseil la crédibilité et la légitimité nécessaires pour répondre plus efficacement aux nouveaux dangers et défis que nous affrontons.

La quasi-totalité des Membres de l'Organisation s'accordent à dire qu'un changement s'impose de toute urgence. Ils ont, dans leur grande majorité, des vues similaires ou convergentes sur ce à quoi un Conseil réformé devrait ressembler. Cette communauté de vues dépasse les limites des groupements régionaux et politiques et inclut deux membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont récemment confirmé leur engagement actif dans un communiqué conjoint franco-britannique en date du 9 juin.

Tous ceux qui participent à cette majorité sont pleinement conscients des enjeux. Le Brésil continue de travailler dans le cadre du Groupe des quatre ainsi qu'avec l'ensemble des membres afin d'aboutir à un Conseil de sécurité élargi qui reflète les positions élémentaires du Groupe et garantisse un élargissement utile et exploitable.

Les points essentiels de la réforme du Conseil de sécurité sont la composition et la représentation. Cela ne diminue en rien la nécessité d'actualiser et d'adapter ses méthodes de travail. Nous avons présenté des propositions à ce sujet et reconnaissons les importants efforts faits par le Groupe des cinq petites nations. Mais, tant que la question de la composition n'aura pas été correctement réglée, des problèmes fondamentaux demeureront, comme celui posé par le déséquilibre de la représentation et la nécessité d'accroître la légitimité. Pour être véritablement efficace, la réforme du Conseil de sécurité doit corriger le déséquilibre structurel de cet organe. Toute solution partielle ne ferait que perpétuer le déficit de légitimité.

Les propositions à l'étude tiennent compte des préoccupations quant à la nécessité de prendre de nouvelles mesures garantissant la responsabilité et la

transparence du Conseil de sécurité, ainsi que l'ouverture à tous de ses travaux. Il est de plus en plus admis que les pays en développement devraient avoir part à l'augmentation du nombre des membres dans les deux catégories et qu'il importe de résoudre judicieusement la question des méthodes de travail. L'heure est venue d'entamer un processus de dialogue et de consultations entre ceux qui ont en commun bien des vues et préoccupations sur la manière de régler rapidement la question. Une étape décisive serait ainsi franchie dans l'examen de la question et faciliterait la convergence des positions.

Notre objectif commun doit être d'aboutir à une réforme qui permette de corriger le déséquilibre historique de la composition du Conseil, qui, à l'heure actuelle, exclut des régions entières de la catégorie des membres permanents. Des expressions comme « accord général », « majorité écrasante » et « consensus le plus large possible » sont employées pour désigner le seuil minimal d'approbation des décisions relatives à la réforme.

Toutefois, la recherche du consensus ne doit pas devenir, comme certains le voudraient, une fin en soi. Le consensus sur la réforme doit être recherché à partir des positions majoritaires. Dans ce processus, tous les points de vue doivent être respectés. Aussi souhaitable que soit le consensus, la création récente de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme nous rappelle qu'il n'est pas exigé par la Charte et qu'il n'est pas une condition politique indispensable. Il ne doit en aucun cas servir d'excuse pour ne pas prendre de décision.

Ceux qui considèrent que la réforme du Conseil de sécurité est un moyen de transformer l'Organisation, afin de lui permettre de devenir plus efficace en réponse aux menaces et aux défis contemporains, peuvent compter sur nous non seulement pour promouvoir cette vision mais aussi pour la défendre, de telle sorte qu'elle devienne la prochaine grande avancée du programme de réformes de l'ONU. L'inaction contribue à affaiblir les mesures de sécurité collective et le multilatéralisme en général. Il nous reviendra à tous de décider de ce qui constitue la question la plus fondamentale de notre temps. Il est parfaitement approprié que nous le fassions à l'Assemblée générale, seul organe international universellement représentatif, et que nous le fassions en recourant à tous les moyens démocratiques.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La présente session de l'Assemblée générale se déroule dans le contexte de toute une série de profondes réformes. Ce travail, en dépit de discussions difficiles et souvent animées, confirme la nécessité de trouver l'entente la plus large possible entre les États Membres – dans l'idéal, de parvenir au consensus – pour faire avancer tout l'éventail des réformes de l'ONU; une approche qui s'avère tout à fait appropriée et en fait nécessaire en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité. Les différences entre les positions sur cette question sont encore importantes et aucuns des schémas proposés pour l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité n'a à ce jour recueilli l'appui nécessaire de la part des Membres des Nations Unies. Nous sommes persuadés que nous devons continuer à rechercher un dénominateur commun sur la base de nos efforts collectifs.

Il est de l'intérêt de tous de ne pas permettre un accroissement de la composition du Conseil de sécurité qui risquerait d'avoir des effets néfastes sur d'autres éléments du processus de réforme de l'Organisation ou sur le mandat global des Nations Unies face aux problèmes internationaux urgents. Dans le même temps, il est difficile de ne pas reconnaître que sans une réforme du Conseil de sécurité, la réforme globale de l'ONU sera incomplète.

La position fondamentale de la Russie sur cette question demeure inchangée. Nous sommes prêts à examiner minutieusement toute approche raisonnable visant l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité, pourvu qu'elle repose sur le plus large accord possible au sein de l'Organisation, au-delà même de la majorité légalement exigée des deux tiers des membres de l'Assemblée générale.

L'un des éléments clefs demeure la nécessité d'accroître l'efficacité du Conseil et de lui assurer un caractère plus représentatif, sans toutefois que cela se fasse au détriment de son efficacité, puisqu'il est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pour cela que nous préconisons le maintien d'un nombre limité de membres du Conseil. Nous sommes convaincus qu'il serait contre-productif de limiter les prérogatives des actuels membres permanents du Conseil de sécurité, notamment le droit de veto.

Nous donnons notre appui et participons activement aux efforts déployés au sein du Conseil pour améliorer ses méthodes de travail, conformément

au Document final du Sommet mondial de 2005. Récemment, les membres du Conseil de sécurité ont amélioré la transparence et l'efficacité des travaux du Conseil. Nous apprécions vivement le travail important réalisé par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure, placé sous la direction du Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Oshima.

Après un travail de six mois, le Conseil de sécurité a, le 19 juillet 2006, approuvé une note de son Président (S/2006/507) qui présente les avancées positives concernant le fonctionnement du Conseil. Nous voudrions insister sur le fait que toute initiative visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil qui ne serait pas fondée sur le consensus et ne recueillerait pas l'appui de tous ses membres ne permettra pas de réaliser un quelconque progrès sur la question de la réforme générale du Conseil et ne contribuera nullement à parvenir à un accord sur tous les aspects de la réforme du Conseil. Nous espérons qu'une telle situation ne se produira pas.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que toutes les délégations, pour les témoignages de sympathie et de solidarité exprimés suite au tsunami qui a balayé cette semaine l'île indonésienne de Java, faisant plusieurs centaines de victimes et plusieurs milliers de sans-abri. Nous vous sommes sincèrement reconnaissants de votre attention et de votre appui.

Je voudrais également dire combien j'apprécie la convocation du présent débat au titre des points 117 et 120 de l'ordre du jour.

L'Organisation des Nations Unies a un ordre du jour rempli de questions qui accaparent l'attention depuis de nombreuses années. La présente question à l'examen est l'une des plus anciennes, des plus inextricables et des plus importantes d'entre elles. Nous débattons intensément de cette question depuis longtemps maintenant et ma délégation est préoccupée par le fait que nos efforts n'ont à ce jour guère produit de résultat.

Il est bien connu que l'Indonésie est fortement en faveur d'une réforme complète du Conseil de sécurité, avec pour seul objectif de le rendre plus représentatif, plus efficace, plus transparent et plus responsable. L'on se souviendra qu'en septembre dernier, les dirigeants mondiaux ont eux aussi approuvé une prompte réalisation de cet objectif. Nous pensons que cette

réforme renforcera le Conseil et accroîtra sa légitimité et sa crédibilité, qui sont des facteurs importants pour mobiliser les États Membres en faveur de l'application de ses décisions.

Dans la présente déclaration, nous voudrions nous concentrer sur les méthodes de travail du Conseil. Cet aspect de la réforme globale du Conseil est tout aussi important et mérite autant d'attention que la question de l'augmentation du nombre de ses membres. Ma délégation estime que, si la question de la représentation au sein du Conseil revêt bel et bien la plus haute importance, nous devons à tout moment nous rappeler pourquoi elle est si importante. Elle a pour but de garantir que le Conseil qui émergera de ce processus de réforme soit l'expression de la crédibilité de l'ensemble de la communauté internationale parce que plus efficace, plus transparent, plus représentatif et plus responsable.

Par le passé, malheureusement, les méthodes que le Conseil a parfois adoptées dans ses travaux, comme les débats non planifiés, l'annonce sélective de certains débats et le manque d'enthousiasme à évoquer certaines questions en séance publique, ont suscité de nombreuses interrogations chez de nombreux États Membres. Nous estimons que ces déficiences doivent et peuvent être corrigées. Ma délégation est persuadée que la capacité du Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales serait renforcée si le Conseil encourageait une plus grande participation et de plus importantes contributions des États Membres à ses travaux.

À cette fin, nous observons que le Conseil prend actuellement des mesures pour répondre aux préoccupations des États Membres sur cette question. Nous continuons de penser que le Conseil devrait accroître le nombre des séances publiques qui permettent aux États Membres de faire entendre leurs positions et ainsi de contribuer aux travaux du Conseil, par opposition avec les séances publiques où les membres ne prennent la parole que quelques instants avant que le Conseil n'annonce une décision ou n'adopte une résolution sur le sujet à l'examen. Il serait plus utile que ces décisions et ces adoptions soient examinées à la lumière des vues exposées par les États Membres.

En fait, il n'y a aucun doute que la crédibilité du Conseil serait encore renforcée si ce dernier procédait régulièrement à des échanges de vues substantiels avec les autres organes principaux, en particulier

l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Parallèlement aux consultations entre les membres du Conseil et les autres Membres de l'Organisation, cela permettrait d'enrichir considérablement la masse des informations et des idées dans lesquelles le Conseil pourrait puiser pour prendre ses décisions.

Nous estimons également que les réunions d'information où s'expriment les envoyés spéciaux et les représentants du Secrétaire général, ainsi que les comités du Conseil, devraient se dérouler autant que possible dans un cadre public.

Dans la mesure où la principale responsabilité du Conseil est le maintien de la paix et la sécurité internationales, nous estimons qu'il est dans le meilleur intérêt du Conseil de renforcer aussi ses relations avec les pays fournisseurs de contingents par des interactions fréquentes, plutôt que seulement dans l'urgence de la planification des missions ou de la négociation des mandats. Il va sans dire que de telles interactions seraient aussi utiles dans le cadre des transitions qui s'avèrent fréquemment nécessaires pendant toute la durée d'une opération de maintien de la paix.

En ce qui concerne le contenu des délibérations du Conseil, j'aimerais réaffirmer que le Conseil ne doit jamais excéder les limites du mandat que lui confie la Charte. Il doit scrupuleusement éviter la tentation d'aborder des questions qui relèvent des attributions de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social.

De plus, pour que le Conseil soit tenu de rendre des comptes et que l'esprit de la Charte soit respecté, ma délégation tient à redire son souci de la qualité du rapport annuel remis à l'Assemblée générale par le Conseil. Depuis bien des années, de nombreuses délégations, dont la mienne, ont exprimé leur souhait de disposer d'un rapport plus approfondi, plus riche en informations et plus analytique. Malheureusement, ce souhait n'a pas été exaucé et le rapport du Conseil de sécurité continue de n'apporter rien de plus que des informations et statistiques dont la plupart des délégations disposent déjà. Le rapport annuel ne doit pas être traité comme une formalité bureaucratique, et ce pour une simple raison : ni les travaux de l'Assemblée générale ni le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne sont des formalités.

Enfin, je tiens à souligner l'inquiétude de ma délégation au sujet du processus de sélection du

Secrétaire général. Il y a peu d'autres sujets qui peuvent mieux refléter l'engagement des États Membres en faveur d'une véritable réforme de l'Organisation que la transparence dans la sélection de son plus haut dirigeant. C'est pourquoi les États Membres aimeraient voir le Conseil faire des efforts en vue d'accroître la transparence de ce processus, et voir l'Assemblée générale y jouer un rôle accru.

M^{me} Holguín (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier M. Jan Eliasson, Président de l'Assemblée générale, d'avoir organisé ce débat, qui nous invite à réfléchir à nouveau sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, ce qui est toujours souhaitable, important et nécessaire. Je vous remercie également, Monsieur le Président, de présider nos débats d'aujourd'hui.

Le bilan des travaux collectifs menés dans le cadre de ce processus de réforme de l'Organisation est positif. Nous disposons de nouveaux organes dont nous espérons qu'ils aideront à surmonter les situations difficiles et complexes que connaît le monde d'aujourd'hui. Nous avons lancé des processus de refonte en profondeur du fonctionnement administratif de l'Organisation, qui nous semblent nécessaire pour la revitaliser et lui conférer le dynamisme dont elle a besoin.

Toutefois, l'appétit de réforme a réduit à la portion congrue le processus de négociation qui permet d'aboutir aux consensus durables. Le passage de la négociation aux consultations intergouvernementales a affaibli les capacités de concertation et de compréhension mutuelles. Tandis que la négociation permet de connaître et d'apprécier la perception d'autrui, les consultations menées par des facilitateurs et faites de discours n'offrent pas le même degré d'interaction et de compréhension, qui est nécessaire pour sceller les solides consensus qu'exigent des solutions à long terme.

Nous pensons que nous devons reprendre la négociation intergouvernementale. Nous estimons que ce n'est qu'ainsi que renaîtra la confiance et que se rétabliront les rapports de coopération qui doivent caractériser cet organe multilatéral de portée universelle, qui n'a pas d'équivalent. Et ce n'est qu'ainsi que l'Organisation disposera d'organes solides, à même de relever les défis fondamentaux auxquels nous faisons face aujourd'hui.

Dans ce contexte, je reprends la question de la réforme du Conseil de sécurité. Nous voyons que les

divergences d'hier ont encore cours aujourd'hui, et qu'il est plus que jamais nécessaire de faire preuve de détermination pour parvenir à une réforme rassemblant la majorité des membres et respectant fermement le principe de l'égalité souveraine. La tenue de séances privées pour aboutir à des accords n'a pas donné de bons résultats par le passé, ni posé de fondements sur lesquels bâtir des accords durables.

Nous pensons qu'une réforme du Conseil de sécurité qui ne repose pas sur un consensus n'apportera que davantage de divisions, voire même une perte progressive de légitimité pour le Conseil, en raison d'une composition qui entérine et perpétue des privilèges contraires au principe de l'égalité souveraine et non conformes à la réalité actuelle du système international.

Nous pensons que la réforme de cet organe principal doit se faire sans exclusion quiconque et de façon transparente. Il faut qu'il y ait des négociations ouvertes et directes entre les États Membres jusqu'à ce que soit trouvée une formule satisfaisante pour tous, qui réalise l'unité des Membres de l'Organisation.

La Colombie a formulé, avec le Groupe du consensus, une proposition qui cherche à intégrer les majorités, dans le cadre d'une autonomie régionale prenant en compte les caractéristiques propres à chaque groupe. Notre proposition a pour principe de donner à chaque région la possibilité de nommer les membres qui la représenteront au Conseil, ainsi que leur fréquence de rotation. Notre proposition est démocratique, elle permet de rendre des comptes, elle est souple et juste, et elle donne aux régions l'importance qu'elles ont dans le monde d'aujourd'hui. Notre proposition représente un effort de bonne foi en vue d'éviter une confrontation sur la base du tout ou rien, comme l'a dit l'Ambassadeur du Canada Allan Rock lors de la présentation de la résolution A/59/L.68 (voir A/59/PV.115).

Nous savons qu'il y a d'autres possibilités. C'est pour cela que nous pensons que, par une négociation sincère et directe entre les États, nous pourrions dégager un consensus qui contribue à consolider la confiance en grande partie perdue ces derniers mois, mais toujours plus nécessaire.

Notre proposition, que nous avons réaffirmée à différentes reprises en tant que membres actifs du Groupe du consensus ainsi qu'en notre capacité nationale, est de nous atteler à la tâche de négocier entre les États, de façon directe et transparente, sans

intermédiaires, jusqu'à ce que soit trouvée une formule consensuelle qui, après 13 années de tentatives, aboutisse à une réforme du Conseil de sécurité.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée de prendre part à ce débat sur les points de l'ordre du jour 117, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes », et 120, « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire ». Cette occasion nous paraît opportune pour poursuivre les débats sur des aspects liés à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, conformément au mandat qui nous a été confié par nos dirigeants dans les textes issus du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

Lors du sommet mondial, nos dirigeants se sont déclarés en faveur d'une réforme rapide du Conseil de sécurité, et ils ont reconnu qu'une telle réforme constitue un élément essentiel de l'effort global visant à réformer l'ONU. Maintenant que des progrès ont été réalisés en matière de réforme, notamment dans les domaines de la paix, du développement et des droits de l'homme, ainsi que dans certains aspects institutionnels des travaux du Secrétariat, il devrait y avoir maintenant de réelles avancées dans l'aspect « sécurité » de l'équation. Il ne fait aucun doute que toute réforme significative et globale de l'ONU doit envisager une réforme de l'architecture internationale en matière de sécurité, afin de renforcer les réformes déjà effectuées dans d'autres domaines.

À ce stade, ma délégation tient à saluer les travaux réalisés par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, et notamment par ses deux Vice-Présidents actuels, les représentants permanents des Bahamas et de Pays-Bas.

La Jamaïque réaffirme la responsabilité, conférée au Conseil de sécurité par l'Article 24 de la Charte, de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, agissant au nom de l'ensemble des Membres de l'Organisation. Nous sommes d'avis qu'il est nécessaire que le Conseil soit réformé, pour le rendre plus ouvert, plus transparent, plus démocratique, plus tenu de rendre des comptes et plus efficace.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les réalités géopolitiques ont changé de façon fondamentale depuis la création de l'ONU. Il n'est donc que logique que le Conseil reflète l'ensemble de la communauté internationale d'aujourd'hui, sur la base d'une représentation géographique équitable et d'une représentation accrue des pays en développement.

C'est sur cette base que la Jamaïque a adopté la position selon laquelle il faudrait procéder à une augmentation du nombre des membres du Conseil, dans les deux catégories, accompagnée d'une représentation accrue de tous les groupes régionaux. Par principe, nous sommes aussi d'avis que les nouveaux membres du Conseil devraient recevoir les mêmes droits, privilèges et statut.

Nous reconnaissons que le Conseil a amélioré la manière dont il conduit ses affaires, un exemple récent étant les informations fournies par les présidents du Conseil sur la procédure et le processus de sélection d'un nouveau Secrétaire général pour diriger cette Organisation. Nous avons également noté que le Représentant permanent du Japon a conduit des consultations au sein du Conseil sur les manières d'améliorer ses méthodes de travail et nous attendons avec intérêt de continuer à recevoir des mises à jour sur les travaux du Conseil à cet égard.

Nous continuons à souligner qu'il importe que les travaux du Conseil soient transparents et conduits de manière responsable. Il est également impératif d'affirmer qu'il est préférable de laisser aux délibérations de l'Assemblée générale et à l'ensemble des Membres l'élaboration des normes relatives au droit international, ainsi que l'établissement des traités. La division du travail entre les deux organes doit être respectée.

Conformément aux principes énoncés dans la Charte, il importe que le Conseil de sécurité examine les questions qui posent une menace immédiate à la paix et à la sécurité internationales et prenne les décisions pertinentes. Dans ce contexte, le Conseil doit être prêt à prendre d'urgence des mesures dans les situations qui mettent en danger la vie des civils et qui peuvent déboucher sur des crises humanitaires, en particulier dans les cas où l'infrastructure de base a été endommagée ou détruite. Dans toutes ces situations, les membres permanents du Conseil doivent être prêts à agir impartialement et à limiter leur utilisation du droit de veto.

Nous sommes maintenant entrés dans la deuxième décennie des débats sur la réforme du Conseil de sécurité. Le moment est peut-être venu d'agir résolument et non plus graduellement pour concrétiser le processus de réforme du Conseil de sécurité. Essentiellement, la réforme devrait viser à renforcer la légitimité du Conseil grâce à une augmentation du nombre des membres qui reflète l'équilibre et la diversité et qui soit fondée sur le respect du principe de la représentation équitable.

Cependant, pour que la réforme soit véritablement efficace, elle devrait aller au-delà de l'augmentation du nombre des membres et vers un réaligement plus profond de la structure hiérarchique actuelle du Conseil qui, tel qu'il est constitué, ne fait que perpétuer les différences qui existent dans la répartition mondiale du pouvoir et des richesses.

Nous devrions par conséquent nous efforcer d'agir collectivement pour mettre en œuvre cette décision avant de laisser passer beaucoup plus de temps.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis le début de l'année, les différentes réformes de l'Organisation des Nations Unies, telles que la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix, ont toutes progressé de manière positive. Un grand nombre de mesures nouvelles ont été adoptées en matière de réforme de la gestion du Secrétariat et en ce qui concerne les consultations continues sur la révision des mandats, la revitalisation de l'Assemblée générale et la stratégie de lutte contre le terrorisme. Comme l'a souligné le Président de l'Assemblée générale, ce sont les efforts conjoints déployés par tous les États Membres qui ont permis d'obtenir ces résultats.

Le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Accroître l'efficacité du Conseil de sécurité, en tant qu'un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, a une incidence sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur les intérêts de tous les États Membres. Le renforcement du rôle et de l'autorité du Conseil par le biais de la réforme accroîtrait le rôle de l'Organisation des Nations Unies, promouvoir les approches multilatérales et accélérerait la démocratisation des relations internationales. À cette fin, la Chine a régulièrement et explicitement appuyé la nécessaire et rationnelle réforme du Conseil de sécurité.

Le Président Hu Jintao a présenté en détail la position de la Chine sur la question au sommet mondial de l'année dernière. Depuis le début de l'année, la Chine a réaffirmé sa position à de nombreuses occasions. Tout en gardant présente à l'esprit l'évolution actuelle de la situation, je souhaite maintenant souligner les trois points principaux suivants.

Premièrement, il faudrait réaliser la réforme du Conseil de sécurité sur la base d'un large consensus si nous voulons que se poursuivent les progrès. Depuis le début de l'année, un grand éventail de débats et de consultations ont eu lieu sur la réforme du Conseil. Bien qu'un projet de résolution acceptable pour la plus grande majorité des États Membres n'ait pas encore été présenté, toutes les parties ont résumé avec soin leurs expériences et, sur la base des propositions antérieures, ont intensifié leurs efforts pour atteindre le consensus le plus large possible. Tout cela est digne de remerciements et d'encouragements. C'est la voie à suivre pour que la réforme soit couronnée de succès. La Chine appuie toutes les mesures qui feront progressivement avancer la réforme sur la base d'un large consensus entre les États Membres.

Deuxièmement, la réforme du Conseil ne devrait pas se concentrer uniquement sur l'augmentation du nombre des membres. L'objectif de la réforme est de renforcer l'autorité du Conseil et la représentation des États Membres. Il nous faut par conséquent augmenter le nombre de ses membres et réformer ses méthodes de travail d'une façon pratique et scientifique de manière à refléter pleinement les vues constructives d'un grand nombre de Membres qui ne siègent pas au Conseil, des organisations régionales et de la société civile. Certains pays ont mis en avant un certain nombre de suggestions et de propositions qui méritent d'être examinées attentivement. Parallèlement, nous devrions encourager le Conseil à améliorer lui-même ses propres méthodes.

Troisièmement, la clef de la réforme du Conseil réside dans l'amélioration de la représentation des pays en développement. La réforme n'est pas un jeu où s'affrontent les puissances, encore moins une affaire privée entre les grandes puissances. Les nombreux pays en développement, en particulier ceux de l'Afrique, sont gravement sous-représentés au Conseil. Leur voix se fait peu entendre au Conseil et ils ont peu d'occasions de participer pleinement à la prise de décisions. Cela devrait être la priorité qui dicte l'augmentation du nombre des membres du Conseil.

Sans aucun doute, il est difficile d'adopter un projet de résolution qui ne s'attache qu'aux préoccupations de quelques grandes puissances et qui ne traite pas de la même manière, voire ignore, l'opinion des pays en développement, en particulier les pays de taille moyenne ou petite.

La soixante et unième session de l'Assemblée générale s'ouvrira en septembre. Les dirigeants ou les ministres des affaires étrangères des États Membres se réuniront une fois encore à New York pour débattre des plans de réforme de l'Organisation des Nations Unies et de la mise en œuvre du consensus atteint au sommet de l'année dernière. Les États Membres auront le temps et l'occasion de prendre part à un échange de vues approfondi et de rechercher le consensus le plus large possible sur la réforme des Nations Unies.

Le Groupe de travail à composition non limitée a servi depuis des années de cadre efficace pour les échanges et les débats sur la réforme du Conseil de sécurité, en particulier s'agissant de l'augmentation du nombre des membres. Il devrait continuer de jouer ce rôle important pour ce qui est d'aplanir les divergences et de renforcer les positions communes. La Chine se tient prête à travailler avec tous les autres Membres et appuie activement les efforts déployés par le Président de l'Assemblée générale pour faire progresser la réforme du Conseil, ainsi que tous les autres domaines de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous avons presque achevé l'ensemble de la réforme de l'Organisation des Nations Unies mais il nous reste encore à traiter une question politique sensible et d'une grande importance : la réforme du Conseil de sécurité.

Les violations de la paix et de la sécurité internationales dont nous avons été témoins ces derniers jours, particulièrement au Moyen-Orient, doivent nous faire réfléchir sur la nécessité extrême d'améliorer le fonctionnement du Conseil de sécurité et d'augmenter sa légitimité.

Le veto nous vient une nouvelle fois à l'esprit. Comme l'Argentine l'a dit à de nombreuses reprises, le droit de veto et les privilèges des membres permanents non seulement portant atteinte à l'égalité juridique des États, mais aussi nuisent à l'efficacité et réduisent les possibilités d'obtenir un consensus face aux conflits, tels que ceux qui font rage aujourd'hui.

De même, l'intérêt national des États doit tenir compte des intérêts mondiaux de paix et de sécurité

internationales dans le cadre de la légitimité que seul le droit international peut garantir. En tant qu'États souverains, nous avons le devoir de répondre aux exigences de paix et de sécurité formulées par l'opinion publique et la communauté internationale.

Ne l'oublions pas, c'est grâce au dialogue, à la recherche de solutions globales et au consensus que nous avons avancé sur la voie de la réforme. Pour cela, nous avons dû œuvrer dans un esprit positif et ouvert. Aucun État, aucun, même le plus puissant, n'a pu obtenir tout ce qu'il réclamait. C'est une réalité qu'il ne faut pas perdre de vue dans le présent débat. Nous ne pouvons plus envisager la réforme du Conseil de sécurité avec entêtement et rigidité. Ce n'est ni un jeu à somme nulle ni une affaire de gagnants et de perdants. Il faut inévitablement arriver à des compromis. Il faut accepter que l'intransigeance nous a conduits à une paralysie dans la réforme du Conseil, ce dont nous voyons maintenant les conséquences.

Nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une question à mettre aux voix. Il s'agit d'apporter une modification fondamentale à un élément essentiel de la Charte et de notre Organisation. Comme l'ont déclaré d'autres orateurs, nous devons engager un processus de négociation digne de ce nom et en finir avec les pressions, les beaux discours et les positions figées. Nous pensons que l'heure est venue de négocier.

Nous rappelons une nouvelle fois notre position : décider une fois pour toutes d'augmenter le nombre des membres permanents est injuste et il serait vain d'essayer de le faire. Un certain nombre de projets de résolution et d'idées ont été proposés. Il existe plusieurs moyens de parvenir à un accord qui concilie les intérêts de chacun. Pourquoi, alors, ne pas entamer un dialogue pragmatique et positif? Nous sommes fermement convaincus que la proposition soumise par le Groupe du consensus offre un bon moyen de s'entendre.

Le dialogue franc dont je parle pourrait être mené au sein du Groupe de travail ou dans un autre cadre informel. De même, on pourrait peut-être envisager de l'engager tous au niveau régional. La majeure partie des problèmes politiques qui nous empêchent d'avancer tiennent aux perceptions historiques et aux considérations géopolitiques actuelles des différentes régions.

Monsieur le Président, compte tenu de tout cela, ma délégation vous assure une nouvelle fois de son

appui dans les efforts que vous déployez pour faire avancer la réforme du Conseil de sécurité.

M. Palous (République tchèque) (*parle en anglais*) : Depuis plus de 10 ans, les Nations Unies tentent d'adapter le Conseil de sécurité aux nouvelles réalités géopolitiques; pour l'instant, sans résultat. La structure fondamentale du Conseil reflète toujours la situation à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il y a de cela environ 60 ans. Depuis lors, non seulement de nouvelles puissances et de nouveaux acteurs importants sont apparus, mais la nature des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales a considérablement changé. Le monde d'aujourd'hui est exposé à de nouvelles menaces, comme le terrorisme, outre les conflits plus traditionnels entre États, qui ne sont pas moins préoccupants, même si leur nombre semble diminuer.

Pour relever ces défis de façon efficace, le Conseil de sécurité devrait devenir un organe plus représentatif, transparent et efficace. La réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité sont inévitables, et la République tchèque a constamment travaillé pour le changement. Nous sommes conscients que de nombreux points de vue différents existent à ce sujet. Néanmoins, nous devons tous travailler ensemble pour garantir un meilleur fonctionnement et une plus grande autorité du Conseil. La République tchèque partage le point de vue de la majorité selon lequel l'absence de réforme non seulement sape la capacité d'action du Conseil, mais entrave aussi les progrès dans d'autres domaines de la réforme des Nations Unies.

Nous pensons que dans le choix de nouveaux membres permanents, il convient de prendre en considération le rôle général que jouent les candidats dans les affaires du monde, leur puissance politique, économique ou militaire, ainsi que leur disposition à participer à la préservation de la paix et de la sécurité internationales et à assumer une plus grande responsabilité financière à l'égard des Nations Unies. En particulier, au long des années, nous avons appuyé le vœu de l'Allemagne et du Japon d'obtenir des sièges permanents au Conseil, ainsi que l'attribution d'autres nouveaux sièges permanents à l'Amérique latine, à l'Asie et à l'Afrique. Il ne fait aucun doute que les nouveaux membres permanents choisis parmi les pays en développement contribueront à accroître la crédibilité du Conseil.

Conformément à notre position de longue date concernant la réforme du Conseil de sécurité, la

République tchèque, qui est l'un des auteurs originaux du projet de résolution présenté l'année dernière par le Groupe des quatre (G-4) comme on l'appelle, continue d'appuyer cette approche. Selon nous, la proposition du G-4 offre un modèle réaliste et viable pour l'élargissement du Conseil et l'amélioration de ses méthodes de travail, modèle qui demeure capable de rallier la majorité nécessaire des États membres, sinon l'appui de tous.

M. Cordovez (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur appuie énergiquement toutes les tentatives et initiatives de réforme des Nations Unies. Dans cet esprit, nous avons participé à tous les efforts de restructuration qui sont déployés au sein de l'Organisation depuis de nombreuses années déjà.

L'Équateur ne s'est pas contenté de soutenir les textes de réforme inscrits dans les résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organes, mais il a également appuyé avec conviction les très rares amendements de la Charte qui ont été approuvés par le passé. Je pense en particulier à l'amendement qui a porté de 11 à 15 le nombre de membres du Conseil de sécurité, et qui a montré que quand on veut, on peut, mais également aux amendements qui ont porté sur la composition du Conseil économique et social.

Mon pays estime que la réforme du Conseil de sécurité, qui vise à lui conférer davantage d'autorité, d'efficacité et de pertinence dans le traitement des problèmes internationaux, est cruciale pour que l'ONU puisse jouer dans le monde d'aujourd'hui le rôle que ses fondateurs ont voulu lui donner et que nous espérons qu'elle jouera. Nous devons répondre à l'appel insistant de l'opinion publique, qui souhaite que l'Organisation réponde efficacement aux défis auxquels la paix et la sécurité internationales se heurtent chaque jour, de plus en plus fréquemment et violemment. Le Conseil de sécurité doit être le gardien et le garant de la stabilité politique dans le monde. Il doit être le principal exécutant des mesures d'action multilatérale visant à régler les conflits, la principale enceinte au sein de laquelle consultations et débats tentent d'éclairer et de régler les désaccords et les différends internationaux.

Pour qu'il y parvienne avec une plus grande efficacité, il est indispensable et urgent de modifier sa composition pour la mettre en phase avec le monde actuel. C'est l'absence de représentativité qui a le plus érodé l'autorité et l'efficacité du Conseil. Voilà pourquoi nous applaudissons à l'initiative et aux efforts

mis en œuvre depuis quelque temps par le Brésil, l'Allemagne, l'Inde et le Japon.

L'Équateur a siégé à deux reprises au Conseil de sécurité. Trente ans se sont écoulés entre la première fois, au début des années 60, en 1960 et 1961, et la deuxième fois, au début des années 90, en 1991 et 1992. Cela nous a permis de voir les conséquences de l'inadéquation du Conseil par rapport aux nouvelles réalités du monde, à l'évolution du contexte des problèmes internationaux et aux nouveaux défis à relever par la communauté internationale. Or, 15 ans après, la situation est toujours la même.

Pour toutes ces raisons, nous souscrivons avec enthousiasme et conviction à toute proposition tendant à modifier la composition du Conseil de sécurité en vue de lui conférer une plus grande représentativité. Nous sommes également en faveur de l'adoption de mesures destinées à améliorer les méthodes de travail du Conseil afin de rendre ses travaux plus transparents et ses relations avec les autres organes plus harmonieuses. Nous participons à ce débat avec la volonté sincère d'en trouver le moyen. Nous appuierons toute action tendant à concilier les différentes positions sur la question afin de pouvoir, avec les efforts et la volonté politique voulus, trouver une configuration du Conseil de sécurité qui soit satisfaisante pour tous.

M. Verbeke (Belgique) : La Belgique a toujours pris une part active au débat sur la réforme du Conseil de sécurité. Si nous le faisons aujourd'hui à nouveau, c'est que, plus encore qu'hier, le statu quo ne nous semble pas être une option. Plus, l'immobilisme dans lequel se trouve ce dossier nuit à l'autorité du Conseil de sécurité. Les attentes ont été créées, notamment à l'occasion du Sommet de septembre 2005 et ne pas y répondre peut inutilement donner lieu à des malentendus.

Si la Belgique plaide pour une réforme du Conseil, elle le fait non pas pour le simple plaisir de réformer, mais par souci, comme je viens de le dire, pour l'autorité de ce Conseil. Cette autorité repose sur deux concepts clefs : la légitimité et l'efficacité.

La légitimité d'abord. Le monde change et, avec lui, les pôles de pouvoir. De nouveaux acteurs se profilent, de nouveaux pouvoirs régionaux émergent. Il convient que le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité première, de la stabilité mondiale, reflète davantage cette nouvelle réalité géopolitique dans sa composition.

L'efficacité, ensuite. Ne nous trompons pas : ce que nous pouvons gagner en légitimité en élargissant la composition du Conseil de sécurité, nous pouvons le perdre en termes d'efficacité. Veillons dès lors à ce que l'ampleur de l'élargissement et sa nature ne nuisent pas à l'efficacité décisionnelle qui caractérise aujourd'hui le Conseil.

Les deux aspects de la réforme du Conseil de sécurité, à savoir son élargissement d'une part et son mode de travail d'autre part, sont, nous le savons tous, intimement liés et déterminent la légitimité et l'efficacité que je viens d'évoquer. Des travaux de réflexion sur ses méthodes de travail sont en cours au sein même du Conseil. C'est avec intérêt que nous venons de prendre connaissance de leurs résultats. Aussi avons-nous été saisis de suggestions plus que méritoires faites par nos collègues du Groupe dit du « S-5 ».

À ce stade, je ne désire pas entrer dans la substance de cette question des méthodes de travail, sauf sur un point : le droit de veto. Ici aussi, la Belgique plaide pour une approche nuancée. Dire sans plus que ce droit doit être aboli relève du simplisme, tout comme son inverse. Ce droit entraîne dans le chef de ceux qui le détiennent un engagement et une responsabilité spécifiques sans lesquels le Conseil sortirait affaibli plutôt que renforcé. Que le principe du droit de veto soit maintenu est une chose, que les modalités de son exercice soient précisées et modulées en est une autre. Pour la Belgique, c'est dans cette voie que nous devons procéder en vue de trouver le point d'équilibre qui, ici aussi, doit concilier légitimité et efficacité.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en arabe*) : Il ne fait aucun doute qu'à la présente session de l'Assemblée générale des progrès ont été accomplis dans le suivi des clefs du Millénaire pour le développement, dont les priorités ont été énoncées dans la Déclaration du Millénaire ainsi que dans le document final (résolution 60/1) adopté par nos chefs d'État et de gouvernement en septembre dernier. Pendant cette période, l'Assemblée a porté ses efforts sur différents aspects de la réforme de l'ONU. Nous avons obtenu un certain nombre de résultats, en particulier avec la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme. La réforme vitale du Secrétariat a elle aussi commencé. D'autres aspects doivent être abordés, notamment la révision des mandats, la réforme du Conseil économique et social, la définition d'une stratégie antiterroriste, la réforme

du Conseil de sécurité et la revitalisation de l'Assemblée générale.

Dans cette déclaration, je voudrais insister sur deux questions essentielles : le terrorisme, qui est l'un des principaux défis auxquels la communauté internationale doit faire face; et la réforme du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général a présenté un rapport sur une stratégie antiterroriste mondiale (A/60/825). En complément aux réactions des États Membres à la suite de la publication du rapport, je dois dire que la description du terrorisme qui figure dans ce rapport s'applique à la plupart des actes terroristes qui font des milliers de morts parmi les civils innocents dans le monde. Il existe en effet un réseau international qui finance, soutient et exécute des actes terroristes. Aussi faut-il agir sur le plan international pour contrer le terrorisme partout où il sévit.

Il faut admettre que l'Iraq est devenu l'un des principaux fronts de la guerre contre le terrorisme. Quelles que soient les causes des actes terroristes commis en Iraq, ils font des victimes innocentes parmi les civils. Rien, ni aucun argument, ne justifie l'ampleur atteinte par le terrorisme en Iraq.

Ces derniers mois seulement, on a dénombré 5 815 morts et des milliers de blessés. La définition du terrorisme proposée par nos chefs d'État dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) s'applique au type de terrorisme auquel nous assistons aujourd'hui en Iraq. Nous insistons donc sur le fait que le terrorisme doit être condamné sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient les auteurs, où qu'il se produise et quels qu'en soient les objectifs.

Pour ce qui est de la réforme du Conseil de sécurité, nous voudrions d'abord rappeler qu'en septembre 2005, nos chefs d'État ont déclaré que sa réforme était la première étape nécessaire dans la réforme d'ensemble des Nations Unies, afin de rendre le Conseil plus représentatif et plus transparent. L'Assemblée générale examine cette question depuis 1993. Malgré les progrès enregistrés dans les débats et malgré les idées qui ont pu être avancées à ce jour concernant le processus de réforme, aucune décision définitive n'a été prise quant à la mise en œuvre de ces propositions. Nul doute que cet échec est en partie dû au fait que nous avons lié la question de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil à celle de l'élargissement de sa composition. Les négociations

ont atteint un stade avancé au cours du second semestre de 2005 et plusieurs projets de résolution ont été présentés à l'Assemblée générale concernant la réforme du Conseil de sécurité, et notamment l'augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents.

La réforme du Conseil de sécurité est sans nul doute un élément important de la réforme générale en cours de l'ONU. Nous estimons qu'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité nous permettra de parvenir à un consensus sur l'augmentation de sa composition. Nous accordons une importance particulière à l'augmentation du nombre des sièges permanents et non permanents, de telle sorte que cet organe soit plus représentatif et plus démocratique sans pour autant que son efficacité en soit affectée. Parallèlement, toutefois, nous devons améliorer les méthodes de travail du Conseil car c'est dans l'intérêt de la plupart, sinon de tous les États Membres de l'ONU, alors que l'augmentation du nombre des sièges permanents ne répond aux intérêts que d'un nombre très limité d'États.

Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation du nombre de séances publiques et à une plus grande participation des États non membres du Conseil aux débats lorsque la discussion portait sur leurs intérêts spécifiques. Nous espérons que les États Membres pourront également prendre part aux consultations privées du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 31 de la Charte, afin d'assurer la transparence et l'ouverture des travaux du Conseil.

Nous espérons aussi que le rôle des organisations régionales sera renforcé. La plupart des conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales ont un caractère régional et, par conséquent, les organisations régionales devraient avoir un rôle plus important dans le règlement pacifique des conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte, pourvu que cela n'empiète pas sur les prérogatives et les responsabilités du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationale, et que le respect des droits de l'homme soit renforcé.

Lorsqu'on parle d'améliorer les méthodes de travail du Conseil, l'on doit également examiner les régimes de sanctions et l'utilisation du droit de veto. La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) a abordé les principaux aspects des régimes de sanctions et affirmé qu'un équilibre doit être trouvé entre leur

efficacité et leur impact sur les populations civiles. Les sanctions doivent être appliquées et contrôlées de manière efficace et elles doivent être régulièrement réexaminées. Les sanctions ne doivent être imposées que pour une période limitée et il doit être tenu compte de leur impact à long terme sur la population concernée.

L'objectif des sanctions est de garantir la paix et la sécurité internationales sans recourir à la force et de redresser les erreurs de comportement des régimes dont le Conseil de sécurité estime qu'ils n'ont pas respectés ses résolutions. Les sanctions ne visent pas à détruire le tissu social des nations, ni à faire office de châtement collectif contre les populations ou les États. Il s'agit plutôt d'une peine dirigée contre des individus et des régimes spécifiques.

Nous accordons une importance particulière aux comités de sanctions créés en vertu des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, notamment des résolutions 1267 (1999) et 1518 (2003). Nous pensons que l'amélioration des travaux de ces comités de sanctions permettrait de veiller à ce qu'aucun châtement collectif ne soit infligé.

En ce qui concerne la réforme du droit de veto, nous pensons que les travaux sur les questions du groupe II devraient être axés sur l'amélioration de l'usage du droit de veto. Le recours au droit de veto devrait être limité strictement aux questions examinées au titre du Chapitre VII de la Charte. Le droit de veto ne devrait pas être employé dans les cas de génocide ou de violation massive des droits de l'homme. Nous pensons qu'un système de « vote indicatif », avant le vote officiel, par lequel les membres du Conseil pourraient demander que chacun prenne position publiquement sur un projet de décision, tel que proposé par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (cf. A/59/565, par. 257) n'est pas sans mérite sur ce point. Il a déjà été proposé, par le passé, que le veto ne devienne effectif que si au moins deux des membres permanents en font usage. Il s'agit là aussi d'une idée intéressante qui appelle un examen.

Nous espérons que l'ONU sera à l'avenir une organisation en mesure d'assumer les responsabilités et de réaliser les objectifs pour lesquelles elle a été créée. Pour y veiller, le processus de réforme globale doit se poursuivre, et ce dans l'intérêt de tous les États Membres. La réforme doit notamment instaurer un équilibre entre les principaux organes des Nations

Unies, en respectant les prérogatives et les mandats de chacun et en évitant tout double emploi. Sur ce point, nous observons que le Conseil de sécurité a récemment empiété sur les prérogatives de l'Assemblée générale qui est, pourtant, l'organe le plus démocratique et le plus représentatif de l'Organisation.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée de contribuer au débat sur les points 117 et 120 de l'ordre du jour, qui concernent respectivement la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes et la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire, tenu en septembre 2000.

Le Conseil de sécurité a été créé en tant qu'instrument permettant de détourner les menaces à l'échelle mondiale et de garantir et de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est le seul organe du système des Nations Unies qui puisse autoriser le recours collectif à la force. Il doit par conséquent être représentatif, responsable, efficace, transparent et souple. Plus important encore, il doit être capable de s'adapter aux nouveaux défis auxquels la communauté internationale est confrontée et il devrait mieux refléter les réalités du temps présent.

Pour cette raison, la question de l'élargissement du Conseil de sécurité est cruciale. Cela fait près de 13 ans que l'ONU débat des changements à apporter au Conseil. Nous soulignons que le Gouvernement qatari appuie sincèrement tous les efforts concertés déployés pour réformer et renforcer les institutions de l'ONU, car nous sommes convaincus qu'il n'y aura pas de véritable réforme de l'ONU sans une réforme du Conseil de sécurité.

L'heure est venue de réformer le Conseil, et ce depuis longtemps déjà. La composition actuelle du Conseil ne peut perdurer, car la réalité politique et géographique du monde a changé depuis 1945. Le nombre d'États Membres de l'ONU est passé de 51 en 1945 à 192 actuellement. Cette augmentation continue met en relief l'importance qu'il y a à transformer cet organe essentiel pour qu'il soit plus représentatif du monde d'aujourd'hui, moyennant une augmentation du nombre de membres tant permanents que non permanents, en particulier pour les pays en développement. Tous les États Membres auront ainsi une possibilité accrue de contribuer au maintien de la paix et la sécurité internationales et de remplir leurs

engagements au titre de la Charte. Cela serait une source de grande détermination et de confiance pour tous les États Membres et marquerait un premier pas vers l'achèvement de la réforme de l'ONU.

Mon gouvernement, sous la direction de Son Altesse le Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, tient à souligner qu'il appuie les efforts du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général en vue de réformer l'Organisation, et notamment de réformer le Conseil de sécurité. En plaidant pour ces réformes, nous estimons que les grands principes de la Charte sont aujourd'hui tout aussi pertinents que jamais. Dans ce contexte, lors de son allocution devant la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005, Son Altesse a déclaré :

« La réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité font désormais partie intégrante de la revitalisation du rôle de l'ONU. Nous attendons donc avec intérêt la suite des délibérations à ce sujet parmi les États Membres, qui doivent porter sur le fonctionnement du Conseil de sécurité et sur ses relations avec les autres organes de l'Organisation, notamment le Conseil économique et social. » (A/60/PV.4, p. 31)

Nous devons rendre l'ONU plus active et plus efficace. Pour que le Conseil de sécurité soit légitime et représentatif, il doit mieux refléter, par sa composition, le monde d'aujourd'hui. Il doit défendre les intérêts légitimes des pays en développement, en plus de ceux des principales puissances économiques et politiques. Il faut accroître le nombre de membres du Conseil de sécurité sans porter atteinte à son efficacité. Pour ce faire, le meilleur moyen est de restreindre ou abolir l'usage du veto.

À cet égard, l'échec d'un projet de résolution au Conseil il y a quelques jours, en raison de l'emploi de cette procédure – contre un projet de résolution visant à mettre un terme aux attaques continues contre les civils palestiniens dans la bande de Gaza et d'autres parties des territoires palestiniens occupés, ainsi qu'aux massacres de civils et à la destruction de zones résidentielles et d'infrastructures civiles par Israël, puissance occupante – a abouti à une détérioration sans précédent de la situation, que nous ne pouvons pas oublier.

Ici, nous ne pouvons pas passer sous silence l'attaque flagrante contre notre pays frère le Liban, avec la destruction complète de biens et d'infrastructures dans des zones résidentielles, ainsi

que l'augmentation du nombre de victimes parmi les civils. Nous exhortons Israël à mettre fin à cette agression illégale, à ce bain de sang et à ces attaques inhumaines contre le territoire libanais. Le Conseil de sécurité ne doit pas se contenter d'examiner cette crise de réunion en réunion, mais il doit tenter de s'attaquer aux racines du problème et comprendre combien il est important de mettre en œuvre ses propres résolutions afin de parvenir à un règlement global au Moyen-Orient. Nous devons avertir que la situation explosive et instable au Liban risque d'enflammer tout ce secteur, ce qui aurait des répercussions pour tous les pays de la région.

Nous soulignons l'importance d'augmenter le nombre de membres du Conseil, et d'assurer une représentation régionale équilibrée. Nous sommes aussi convaincus qu'il faut accorder la même importance à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, et nous jugeons essentielle la transparence de ses travaux. Nous espérons que toutes les parties concernées prendront ce point en considération, sans quoi aucune réforme n'aura de sens. Il s'agit là d'une occasion unique de mener des réformes positives, que nous ne devons pas manquer en raison d'intérêts étroits et rigides.

L'approche fondée sur le plus petit dénominateur commun adoptée par certains États ne permettra pas d'atteindre les objectifs auxquels nous aspirons tous. Bien entendu, aucune solution ne peut satisfaire tous les États Membres. Il faut être prêt à parvenir à un consensus sur une série de propositions intégrées.

Manifestement, promouvoir la représentation des pays en développement dans les deux catégories de membres permanents et de membres non permanents doit être l'un des principaux objectifs de la réforme, pour que le Conseil atteigne un équilibre à la fois logique et démocratique. Il doit y avoir égalité entre les pays, sur le plan tant de la souveraineté que de la représentation géographique. Le Conseil doit réunir des représentants de tous les continents et de toutes les principales cultures et civilisations.

Cela fait près de 13 ans que nous débattons continuellement de la réforme du Conseil de sécurité et de sa composition. Alors que chacun convient de la nécessité de réformer cet organe – le plus important de l'ONU – pour le rendre plus représentatif par rapport aux réalités politiques et géographiques d'aujourd'hui, nous n'avons pu parvenir à un consensus sur la manière de procéder. Il faut reconnaître que

l'Organisation est confrontée à d'énormes difficultés sur cette question.

Il faut s'attendre à ce qu'il soit extrêmement difficile de régler ce problème, mais nous ne devons pas renoncer à nos efforts pour parvenir à un plus large accord. Nous ne devons pas nous crispier sur nos positions, car maintenir la situation mondiale actuelle n'est pas dans notre intérêt collectif. L'État du Qatar est pour sa part prêt à faire preuve d'une souplesse raisonnable dans les négociations, en partant d'intentions positives plutôt que de la défense d'intérêts étroits. Nous devons relever ce défi avec une approche claire, transparente et constructive, qui renforce et consolide le multilatéralisme, de sorte que tous les États, grands ou petits, puissent faire la preuve de leur détermination. Il faut éviter qu'une poignée de pays puissent imposer leur agenda à tous les autres.

Une ONU réformée peut assumer son rôle moteur dans le maintien de la paix et la sécurité internationales et pour relever les nombreux défis auxquels est confrontée l'humanité. Le Conseil de sécurité doit être démocratique et efficace, il doit rendre des comptes à tous et s'engager en faveur du multilatéralisme, afin de pouvoir affronter efficacement les menaces de plus en plus complexes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Le Conseil doit répondre aux intérêts communs à long terme de tous les États Membres, avec l'intention de consolider la grande famille des 192 États Membres, dont l'unité peut faire la force.

Le Conseil devrait prendre en compte les intérêts des États et agir avec équité dans toutes les résolutions qu'il adopte en vertu de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Notre seul désir est, grâce à notre sagesse collective, de réformer le Conseil de manière à lui permettre de mieux remplir son mandat dans l'avenir et de promouvoir ainsi les intérêts internationaux de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Une fois encore, nous sommes réunis pour débattre de la réforme du Conseil de sécurité. À cet égard, l'intervention de ma délégation sera extrêmement brève et se limitera à redire la position déjà connue du Guatemala, à savoir que nous sommes convaincus que toute réforme du Conseil de sécurité ne doit pas porter exclusivement sur la question de l'augmentation du nombre des membres, mais qu'elle doit également procéder à l'examen complet de ses méthodes de travail et du processus de prise de

décisions. La transparence et l'efficacité du Conseil de sécurité, ainsi que la participation des pays non membres lorsque sont examinés des sujets qui les concernent, sont fondamentales pour assurer sa légitimité.

Par conséquent, le Guatemala est favorable à ce que l'on continue à promouvoir un mode de fonctionnement du Conseil de sécurité ouvert et accessible à tous pour ce qui est d'assurer sa plus grande transparence afin de démontrer que, comme le dit la Charte, le Conseil « agit au nom » des États Membres et, de ce fait, dans l'intérêt de la communauté internationale, et qu'il bénéficie de la précieuse contribution des États intéressés.

C'est pour cela que nous nous félicitons des initiatives comme celle prise par les représentants de la Suisse, du Costa Rica, de la Jordanie, du Liechtenstein et de Singapour, relative au projet de résolution sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Le Guatemala a accueilli avec grand intérêt cette proposition et nous pensons que des contributions comme celle-ci enrichissent sans aucun doute le dialogue entre les États Membres dans la mesure où elles donnent finalement suite au Document final du Sommet mondial de 2005, ce qui aura pour résultat de renforcer les organes de cette Organisation. Nous nous félicitons de constater que le Conseil de sécurité, dans la note qu'il a adoptée hier, reflète certains des points contenus dans la proposition des « cinq petits » et progresse ainsi sur la voie souhaitée.

Mon pays appuie sans réserve l'idée de renforcer les moyens de coordonner les activités du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, afin de garantir la continuité des travaux de l'Organisation et d'assurer un maintien et une consolidation de la paix rapides et efficaces, en préservant les responsabilités et les compétences propres à chaque organe de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions de la Charte.

Nous souhaitons voir un Conseil de sécurité plus représentatif, plus transparent et plus équilibré, et c'est pour cela que nous partageons l'opinion selon laquelle sa réforme ne serait pas complète sans l'augmentation du nombre de ses membres. À cet égard, nous reconnaissons que cette augmentation doit s'appliquer aux deux catégories de membres – permanents et non permanents –, veillant ainsi à assurer une répartition géographique pertinente et nécessaire et à faire une place aux pays développés comme aux pays en

développement. C'est pour cela que nous appuyons l'aspiration de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon à faire partie du Conseil de sécurité en tant que nouveaux membres permanents, tout en pensant que la représentation de l'Afrique dans cette catégorie est également essentielle.

Enfin, le Guatemala renouvelle son engagement à participer activement aux débats futurs sur la question de la réforme du Conseil. Cela va de pair avec notre aspiration à être élus par l'Assemblée générale en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, pour la première fois, et à continuer ainsi à contribuer au processus de réforme de ses méthodes de travail.

M. Aspelund (Islande) (*parle en anglais*) : J'aimerais remercier le Président Eliasson d'avoir convoqué cette séance sur la question très importante de la réforme du Conseil de sécurité. Le nombre important d'orateurs inscrits sur la liste démontre que la question de la réforme du Conseil de sécurité est toujours très présente.

L'Islande a déclaré à plusieurs reprises qu'une réforme efficace de l'Organisation des Nations Unies devait comprendre une réforme globale du Conseil de sécurité, qui s'attache à la fois à l'augmentation du nombre des membres et aux méthodes de travail.

Nous avons régulièrement appuyé les appels à une plus grande transparence des travaux du Conseil de sécurité. Des efforts importants, tels que la tenue plus fréquente d'exposés publics, de réunions et de débats, ont été faits à cet égard, ce dont nous félicitons. Cependant, il est nécessaire de poursuivre les efforts pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Gardant cela présent à l'esprit, nous accueillons avec satisfaction le projet de résolution sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité présenté par le Costa Rica, la Jordanie, le Liechtenstein, Singapour et la Suisse, le groupe des cinq petits États connu sous le nom des « Cinq petits » (S-5).

Nous restons cependant convaincus que, pour que la réforme du Conseil de sécurité soit significative, il est nécessaire d'augmenter à la fois le nombre des membres permanents et des membres non permanents du Conseil. Il faut que le Conseil soit plus représentatif, et de ce fait plus légitime, en reflétant mieux les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Nous devons nous souvenir que le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies a presque quadruplé depuis 1945. Cependant, la taille du Conseil de sécurité

et sa composition, en particulier celle de ses membres permanents, n'ont presque pas changé. Il nous faut également veiller à ce que les pays les plus petits aient une chance raisonnable de participer.

L'Islande s'était portée auteur du projet de résolution du Groupe des quatre présenté au cours de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. L'Islande appuie également sans réserve ce même projet de résolution présenté à nouveau par le Brésil, l'Allemagne et l'Inde au début de l'année. En même temps, nous pensons que le projet des « Cinq petits » et la partie relative aux méthodes de travail du projet du Groupe des quatre ne s'excluent pas mutuellement.

Enfin, nous devons poursuivre notre engagement de négocier sérieusement sur cette question. Nous pensons qu'il est d'une importance capitale de mettre à profit l'élan actuel et de se prononcer rapidement.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais en premier remercier nos coprésidents d'avoir pris de nombreux contacts et mené des consultations avec les délégations au cours des derniers mois. La tâche qui leur a été assignée de faire progresser le débat sur la réforme du Conseil de sécurité était l'une des plus difficiles. Nous nous félicitons de l'occasion que la séance d'aujourd'hui nous donne de jauger la situation et d'échanger des vues sur les propositions relatives à la réforme du Conseil de sécurité. Nous devons concentrer nos efforts sur les domaines où des progrès concrets peuvent être obtenus au bénéfice des Membres de l'Organisation des Nations Unies et du système.

Gardant cet objectif présent à l'esprit, nous ne ferons que quelques brèves observations sur la position de la Nouvelle-Zélande quant à l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et des observations plus longues sur les suggestions qui ont circulé quant aux changements dans ses méthodes de travail.

En ce qui concerne la taille et la composition du Conseil de sécurité, la Nouvelle-Zélande continue d'être guidée par les mêmes principes que nous avons exposés dans nos déclarations antérieures. Nous convenons que la réforme du Conseil de sécurité est un élément du programme global de réforme mais, comme dans d'autres domaines de la réforme, nous ne pouvons progresser tant qu'il n'existera pas un consensus suffisamment large pour conférer une validité au changement.

Pour sa part, la Nouvelle-Zélande préférerait voir un Conseil qui soit en général plus représentatif, plus efficace et plus transparent dans sa manière de procéder. Nous ne nous sommes pas prononcés sur la manière d'y parvenir et nous restons ouverts à de nouvelles propositions, mais nous sommes convaincus que toute augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité doit inclure le Japon.

Il ne semble pas qu'un consensus sur la modification de la composition du Conseil de sécurité ait commencé à se dégager. Cependant, pendant que nous poursuivons notre examen, la Nouvelle-Zélande voit des possibilités d'apporter aux méthodes de travail des modifications qui permettraient au Conseil d'être plus efficace, tout en renforçant les relations entre les membres et les non-membres du Conseil.

C'est pour cette raison que nous nous félicitons des propositions présentées par la Suisse, Singapour, le Liechtenstein, le Costa Rica et la Jordanie. Nous partageons leur raisonnement : une collaboration plus étroite entre le Conseil de sécurité et l'ensemble des membres aidera le Conseil de sécurité à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Il n'est pas nécessaire de rappeler, alors que tant de questions graves occupent actuellement le Conseil de sécurité, que l'influence et la crédibilité des Nations Unies sont renforcées lorsqu'un plus grand nombre de membres manifestent leur confiance dans les décisions du Conseil et ont davantage le sentiment d'avoir participé collectivement à la prise de ces décisions et font leurs engagements qu'elles impliquent.

Nous sommes heureux d'avoir reçu, à titre de document officiel, la note du Président du Conseil de sécurité concernant les efforts déployés pour renforcer l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil. Nous apprécions le travail difficile qui a été accompli par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, sous la présidence du Japon.

Les recommandations contenues dans la note du Président sont toutes utiles, mais il est nécessaire de progresser davantage et d'être plus ambitieux. Par exemple, il existe cinq propositions présentées par le groupe des cinq petites nations (S-5), que nous aimerions voir examinées par le Conseil de sécurité. Je vais les exposer brièvement.

Premièrement, il devrait y avoir des consultations régulières et menées en temps voulu entre les membres

et les non-membres du Conseil de sécurité, organisées dans le cadre des procédures de fonctionnement habituelles du Conseil.

Deuxièmement, lorsque les décisions du Conseil de sécurité doivent être mises en œuvre par tous les États Membres, le Conseil devrait demander l'avis des États Membres et faire en sorte que leur capacité à mettre en œuvre les décisions soit prise en compte dans le processus de prise de décision.

Troisièmement, le Conseil de sécurité devrait examiner les moyens d'évaluer dans quelle mesure ses décisions ont été mises en œuvre, notamment la création de groupes chargés d'étudier les enseignements tirés de l'expérience, ayant pour tâche d'analyser les obstacles à la mise en œuvre et les raisons pour lesquelles les décisions n'ont pas été mises en œuvre et de suggérer des mécanismes ou des mesures sur la base des meilleures pratiques.

Une quatrième proposition du S-5, que nous appuyons, prévoit que les organes subsidiaires du Conseil de sécurité associent à leurs travaux, au cas par cas, des non-membres qui manifestent un vif intérêt et possèdent une compétence pertinente, et que les États Membres devraient avoir des possibilités informelles d'apporter une contribution appréciable aux travaux des organes subsidiaires.

Enfin, le Conseil de sécurité devrait renforcer les consultations avec les pays fournisseurs de contingents et d'autres États qui sont particulièrement engagés dans les opérations des Nations Unies sur le terrain, notamment lorsque que celles-ci comportent des risques pour le personnel déployé.

Il faut accueillir avec satisfaction tout progrès dans la mise à jour des méthodes de travail du Conseil de sécurité visant à les rendre plus accessibles à l'ensemble des États Membres. La Nouvelle-Zélande estime que la note du Président met en place des étapes importantes. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui nous permettra de comprendre qu'il est urgent de poursuivre ce travail.

M. Nemuun (Mongolie) (*parle en anglais*) : Peu de questions se sont avérées aussi politiquement délicates et aussi difficiles à résoudre que la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité. Nous nous rappelons tous comment une bonne partie de la cinquante-neuvième session a été consacrée à des débats, négociations et délibérations sur différentes

formules concernant la réforme du Conseil de sécurité, de nombreuses propositions, contre-propositions, arguments et contre-arguments ayant été présentés et défendus par différents groupes. À un moment donné, de nombreux États Membres se sont même inquiétés du fait que cette seule question allait rejeter dans l'ombre l'ensemble des négociations qui ont immédiatement précédé le Sommet mondial de 2005. Après coup, nous savons que cela n'a pas été le cas.

Dans sa lettre récente du 28 juin 2006, le Président Jan Eliasson a relevé très justement les traits saillants des efforts que nous avons déployés pour mettre en œuvre le Document final du Sommet mondial de 2005; cependant, un élément essentiel n'est pas mentionné dans la liste des réformes que nous étions en mesure d'accomplir : la réforme du Conseil de sécurité. En fait, cette question a été laissée de côté un certain temps, et nous vous remercions d'avoir convoqué ce débat si opportun. Je crois qu'il relancera l'intérêt des États Membres et, étant donné que nous avons eu suffisamment de temps pour réfléchir à la question, il pourrait nous rapprocher d'un accord général sur la voie à suivre. Le nombre d'intervenants dans le débat d'aujourd'hui témoigne, à lui seul, de son opportunité et de son importance.

La position de la Mongolie en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité est bien connue. Nous pensons qu'un Conseil de sécurité réformé sera davantage en mesure de relever les défis du nouveau millénaire, car ses décisions seront plus légitimes du fait de son caractère plus efficace, plus démocratique, plus représentatif et plus responsable. La Mongolie est d'avis que la composition du Conseil de sécurité ne correspond plus aux réalités du monde contemporain ni aux changements intervenus dans la composition de l'Organisation depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'effondrement du système colonial et de l'ordre mondial bipolaire. Ce sentiment est en fait partagé par l'ensemble des Membres de l'Organisation, comme on peut le constater dans le Document final, qui appuie une réforme rapide du Conseil de sécurité dans le but de le rendre plus représentatif, plus efficace et plus transparent, renforçant ainsi son efficacité et sa légitimité, ainsi que la mise en œuvre de ses décisions.

Mis à part cette unité louable, les États Membres ont des points de vue différents sur la façon de résoudre la situation actuelle. À quel rythme devons-nous avancer et, surtout, quelle est la voie à suivre pour réformer le Conseil de sécurité? Je me garderai intentionnellement de mentionner certains modèles

d'élargissement qui se sont multipliés au cours des délibérations de l'année dernière.

De l'avis de la Mongolie, le point de départ demeure un élargissement juste et équitable du Conseil de sécurité pour les deux catégories de membres, les membres permanents et non permanents, en assurant la représentation tant des pays en développement que des pays développés.

S'agissant des critères de sélection de membres permanents supplémentaires, ils doivent, à notre avis, comprendre la répartition géographique équitable, l'engagement réel des pays candidats à poursuivre les buts et objectifs des Nations Unies et la capacité à contribuer au maintien de la paix et la sécurité internationales. À cet égard, la Mongolie continue d'appuyer les aspirations, que nous considérons légitimes, du Japon, de l'Allemagne et de l'Inde. La Mongolie croit que l'Afrique et l'Amérique latine doivent aussi être dûment représentées au Conseil.

Améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité est un élément essentiel de la réforme. L'essentiel de nos efforts dans ce domaine devrait consister à veiller à ce que le Conseil de sécurité prenne davantage en compte l'avis de l'ensemble des Membres de l'ONU dans les décisions qu'il prend et à ce que les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale soient plus harmonieuses et mutuellement complémentaires et concertées. La réforme du Conseil de sécurité, ainsi que l'accroissement de sa légitimité et de son efficacité, devraient aller de pair avec le renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale, principal organe délibérant, législatif et représentatif des Nations Unies. Dans le même ordre d'idées, la Mongolie appuie une clause dite de révision, qui serait incluse dans tout scénario d'élargissement.

Ma délégation prend note des mesures adoptées par le Conseil de sécurité pour améliorer ses méthodes de travail, en particulier par l'intermédiaire du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, présidé par le Japon, dont les résultats nous seront bientôt communiqués. Nous prenons également acte, avec intérêt, de la proposition du groupe des cinq petites nations, contenue dans le projet de résolution A/60/L.49. Une plus grande transparence des travaux du Conseil, une participation accrue des États non membres à ses travaux, ainsi qu'une responsabilisation plus grande vis-à-vis des

États Membres, ce sont là des intentions dont tous tireront profit, et avant tout le Conseil lui-même.

L'année dernière, on a beaucoup débattu sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Le temps est venu d'avancer; il faut oublier toutes les divergences du passé et formuler des idées fraîches. Le débat d'aujourd'hui ne doit pas être un exercice unique, mais doit plutôt être suivi de vastes consultations dans le but d'aboutir à une solution qui obtienne une compréhension aussi large que possible parmi les États Membres. Ma délégation est disposée à participer activement à de telles consultations.

M^{me} Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : Le document final du Sommet mondial de 2005 fait ressortir le rôle central de la réforme du Conseil de sécurité. Il souligne également le fait que cette réforme contient des éléments d'une importance égale : l'élargissement de la composition du Conseil et l'amélioration de ses méthodes de travail. Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir permis de débattre de la réforme.

À titre national, la Finlande est pleinement favorable à la réforme et à l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous devons saisir toutes les occasions qui s'offrent à nous de rendre l'ONU plus efficace, plus transparente et plus adaptée aux aspirations de l'ensemble des Membres. La réforme du Conseil de sécurité en est un aspect important. Nous devons veiller à ce que le Conseil s'acquitte pleinement de sa responsabilité première, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Pour la plupart des pays, siéger au Conseil de sécurité est une occasion rare, qui ne s'offre qu'à de longs intervalles. Or tous les Membres de l'ONU sont tenus d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité et sont directement touchés par ses initiatives. Il est par conséquent essentiel de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et l'ensemble des Membres de l'ONU.

La Finlande est favorable à une augmentation du nombre des membres du Conseil, aussi bien permanents que non permanents, de manière qu'il rende compte des réalités politiques du XXI^e siècle. Cependant, pour que le Conseil de sécurité soit à la fois efficace et légitime, les nouveaux membres permanents ne doivent en aucun cas bénéficier du droit de veto.

De même, la Finlande appuie sans réserve la réforme des méthodes du Conseil de sécurité afin de le rendre plus transparent, plus inclusif et plus légitime. À cet égard, nous saluons vivement la note préparée par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et adoptée hier par le Conseil de sécurité.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Nous nous réjouissons de pouvoir débattre de cet aspect du très important projet de réforme de l'ONU. Les membres du Conseil connaissent bien le travail accompli par l'Australie aux fins de la réforme de l'ONU. Tant à titre national qu'en notre qualité de membre du Groupe Canada-Australie-Nouvelle-Zélande, nous recherchons activement des moyens de rendre l'ONU plus efficace et responsable. C'est dans cet esprit que nous envisageons la réforme du Conseil de sécurité.

Nous avons été déçus que le sommet de l'ONU de 2005 ne débouche pas sur des avancées acceptables dans la réforme du Conseil de sécurité. À notre avis, une occasion a été manquée. Tout n'est pas pour autant perdu et, comme de nombreux autres États, l'Australie reste engagée dans le processus de la réforme du Conseil de sécurité.

L'Australie préconise depuis longtemps une réforme digne de ce nom du Conseil de sécurité. Le monde ayant radicalement changé au cours des 61 dernières années, nous devons veiller à ce que les structures de sécurité de l'ONU reflètent bien l'impact de ces changements.

Un Conseil représentatif doit être en harmonie avec le besoin constant du Conseil de sécurité de s'acquitter avec succès de sa responsabilité première, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est capital que le Conseil de sécurité soit à même d'agir d'une manière résolue, décisive et rapide. Du fait de sa responsabilité de préserver la sécurité collective, la communauté internationale nourrit d'immenses espoirs à son égard. Il ne devrait donc pas être élargi au point de s'alourdir et de devenir incapable de prendre des décisions par consensus. La création d'un petit nombre de nouveaux sièges permanents et non permanents au Conseil de sécurité nous semble être un moyen approprié d'obtenir cet équilibre.

L'Australie estime que les revendications du Japon et de l'Inde sont claires. Tous deux fournissent d'importantes contributions au système des Nations

Unies, que ce soit en termes financiers, dans le cadre des opérations de maintien de la paix ou par leur participation active aux travaux de l'Organisation. L'Australie continue également de soutenir la candidature du Brésil et une représentation appropriée de l'Afrique. L'Australie s'est toujours opposée à ce que tout nouveau membre bénéficie du droit de veto.

La réforme de la composition du Conseil de sécurité va de pair avec celle de ses méthodes de travail. La charge de travail du Conseil gagnant en intensité et en volume année après année, il paraît logique de revoir son fonctionnement. À cette fin, nous sommes reconnaissants au Groupe des cinq petites nations de ses propositions concernant la réforme des méthodes de travail. De plus, nous prenons note du travail accompli par l'Ambassadeur Oshima et par ses collègues du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Un certain nombre d'idées auxquelles ils sont parvenus pourraient véritablement contribuer à améliorer l'efficacité du Conseil.

Il convient, ici encore, de rappeler que notre réflexion sur le fonctionnement du Conseil de sécurité ne doit pas nuire à sa capacité d'assumer sa responsabilité première, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, tel qu'énoncé à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. Il convient d'appliquer ce critère à toute proposition de réforme des méthodes de travail du Conseil.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat utile et nous attendons avec intérêt de poursuivre, dans les mois à venir, le débat sur les questions relatives à la réforme des Nations Unies.

M. Duclos (France) : D'abord je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Elle intervient à un moment particulièrement propice. Je sais que c'est la formule consacrée à l'ONU, mais, en l'occurrence, elle est pertinente.

Pourquoi est-ce le bon moment? Je dirai que c'est pour trois raisons. La première raison est que nous avons commencé à discuter sérieusement de la réforme du Conseil de sécurité il y a deux ans et cela va bientôt faire un an, en septembre, que nos chefs d'États et de gouvernement réunis en sommet se sont engagés à procéder à cette réforme. La deuxième raison est que la réforme de l'ONU est aujourd'hui bien engagée. Or, chacun sait qu'il n'y aura pas de véritable réforme de l'Organisation sans une réforme du Conseil de sécurité.

La troisième raison est que les esprits sont plus mûrs aujourd'hui. De l'eau a passé sous les ponts et j'ai détecté dans les interventions des uns et des autres une volonté plus grande d'aboutir, avec des positions moins passionnées que ce n'était le cas précédemment. Voilà pourquoi il est temps, nous semble-t-il, d'avancer maintenant à grands pas vers une solution.

Quelles solutions? Beaucoup d'options ont été examinées au cours de ces derniers mois. Nous avons pris part attentivement à toutes les discussions. Celles-ci n'ont fait que nous conforter dans notre opinion sur trois paramètres.

Le premier paramètre est que l'élargissement doit concerner la catégorie des membres permanents et la catégorie des membres non permanents. C'est une condition pour pouvoir réunir un large consensus. Le deuxième paramètre est que nous sommes plus que jamais convaincus dans notre soutien à l'Allemagne, au Brésil, à l'Inde et au Japon comme membres permanents du Conseil de sécurité. Le troisième paramètre est qu'il faut donner au continent africain toute sa place dans un Conseil ainsi réformé.

La réforme de la composition du Conseil de sécurité n'est pas destinée à satisfaire telle ou telle ambition; elle est de l'intérêt de tous, car elle est de nature à renforcer l'autorité du Conseil de sécurité. Dans le même esprit, il est important de progresser aussi sur la réforme des méthodes de travail du Conseil. Mon pays se réjouit du paquet de propositions qui a été présenté, au nom du Conseil, par l'Ambassadeur du Japon. Les mesures ainsi adoptées nous font franchir un pas important en matière d'inclusivité et de transparence. Là aussi, il ne s'agit pas de donner satisfaction à tel ou tel, il s'agit tout simplement d'améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité.

Sur ces deux pistes d'action, la France continuera d'œuvrer avec le maximum d'énergie.

M. Towpik (Pologne) (*parle en anglais*) : La question de la réforme du Conseil de sécurité est inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 12 ans environ. Malheureusement, en dépit de tous nos efforts, une solution n'a pas encore été trouvée.

Nous espérons, toutefois, que le présent débat constituera une importante avancée vers une telle solution et nous pensons que les conditions pour y parvenir sont meilleures aujourd'hui que jamais, cela pour plusieurs raisons.

Premièrement, les efforts de réforme de l'ONU se sont intensifiés au cours des 12 derniers mois. Ils ont déjà donné d'importants résultats, même si nos attentes sont plus grandes et plus ambitieuses encore. Compte tenu de ces résultats, notre incapacité de progresser sur une question aussi cruciale que celle de la réforme du Conseil de sécurité apparaît comme un grave échec. Plus encore, aux yeux de l'opinion publique, la réforme du Conseil de sécurité est perçue comme un test de la capacité du Conseil de s'adapter aux nouvelles réalités.

Deuxièmement, le débat sur la réforme du Conseil de sécurité a gagné en profondeur et en sérieux. Plusieurs projets de solution ont été présentés. Leurs avantages et leurs inconvénients ont été abondamment examinés. Le débat est également devenu plus global. Il ne porte plus seulement sur l'élargissement de la composition du Conseil, mais aussi sur les modifications possibles de ses méthodes de travail. Ces changements visent certes à améliorer les travaux du Conseil, mais aussi à accroître la participation à ses travaux des États non membres du Conseil et des organisations régionales. Ils visent également à améliorer la transparence des travaux du Conseil et son efficacité.

Les deux processus, celui de l'élargissement de la composition du Conseil et celui de l'amélioration et de l'évolution de ses méthodes de travail, bien qu'examinés de manière séparée, se complètent mutuellement. Ils peuvent nous aider à trouver une solution à chacun des problèmes et à avancer vers la réforme d'ensemble du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des résultats obtenus par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure. Nous notons également avec satisfaction le travail effectué et le projet présenté par le groupe communément appelé des « cinq petits pays ». Leurs idées et leurs suggestions ont indubitablement inspiré les délibérations du Groupe de travail et demeurent une orientation importante pour de nouveaux efforts dans ce domaine.

Troisième et dernier point, en avril, nous avons eu une excellente et très utile session du Groupe de travail à composition non limité chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Cette session a été précédée par

une série de consultations bilatérales menées par l'Ambassadeur Bethel et l'Ambassadeur Majoor. Le rapport établi sur ces consultations, les débats qui ont eu lieu durant la session, ainsi que le résumé des débats, nous ont fourni à tous un aperçu complet et précieux des points de vues des États Membres et de la forme que pouvait prendre les possibles solutions.

Je voudrais donc redire que nous reprenons notre débat dans des conditions nouvelles et, je le crois, plus favorables. Mais serons-nous en mesure de trouver une solution? Dans cet esprit, je voudrais faire quelques observations sur la manière dont ma délégation perçoit le but du présent débat et les solutions possibles.

Premièrement, nous envisageons le débat d'aujourd'hui comme la reprise du dialogue sur cet aspect difficile mais incontournable et fondamental de la réforme des Nations Unies. Nous espérons que ce dialogue reprenne dans un climat de bonne volonté et avec la détermination de chacun de trouver une solution acceptable.

Deuxièmement, nous pensons que le remaniement du Conseil de sécurité devrait porter à la fois sur sa composition et sur ses méthodes de travail et que l'examen de sa composition devrait concerner à la fois la catégorie des membres permanents et celle des membres non permanents.

Troisièmement, pour ce qui est de la catégorie des membres permanents, nous devons en premier lieu suivre la philosophie de la Charte des Nations Unies à cet égard, qui veut que le Conseil de sécurité reflète les réalités de pouvoir existantes. La présence au Conseil et la coopération des principaux acteurs internationaux n'est pas seulement souhaitable mais indispensable si l'on veut que le Conseil s'acquitte efficacement et véritablement de ses responsabilités. Dans ce contexte, nous avons déclaré notre soutien aux aspirations des pays qui peuvent apporter et qui apportent une contribution particulièrement importante au système des Nations Unies et nous maintenons aujourd'hui cet appui. Dans le même temps, nous estimons que la catégorie des membres permanents du Conseil devrait, par son effectif élargi, refléter la composition de l'ensemble de l'ONU et assurer une représentation de toutes les régions. Il en va de l'efficacité et de la légitimité de l'action du Conseil.

Quatrièmement, assurer la représentation de l'ensemble des États Membres des Nations Unies et veiller à une distribution géographique équitable devraient être les deux mots d'ordre à suivre pour

l'augmentation du nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, j'aimerais faire écho à ce que le Président du Groupe des pays d'Europe orientale, le représentant de l'Arménie, a dit ce matin : l'accroissement du nombre de membres non permanents doit comprendre un siège supplémentaire pour la région de l'Europe orientale, dont le nombre de membres a doublé au cours des dernières années.

Cinquièmement, nous prenons note des débats sur la question du droit de veto pour les nouveaux membres permanents et des nombreux points de vue critiques exprimés à ce sujet. Il nous semble que l'idée de ne pas étendre le droit de veto à de nouveaux membres permanents est largement acceptée et qu'elle doit être incorporée dans une solution future.

Sixièmement, et de façon semblable, une proposition consistant à réexaminer dans 15 ans la solution qui pourra être trouvée aujourd'hui a déjà rencontré un large accord. En nous engageant à mener un tel réexamen, nous nous assurons de ne pas créer une structure immuable, mais au contraire d'envisager la possibilité que les circonstances changent et que nous ayons à adapter la décision d'aujourd'hui à d'imprévisibles évolutions futures. Ne pas étendre le droit de veto aux nouveaux membres permanents garantit que nous n'introduirons pas de nouveaux obstacles à de telles adaptations.

Enfin, dans nos réflexions sur la possibilité de changements dans la composition du Conseil de sécurité, nous devons prendre en compte les changements déjà convenus et la possibilité de modifications supplémentaires dans les méthodes de travail de cet organe. De tels changements devraient aboutir à une plus étroite coopération des membres du Conseil de sécurité avec les non-membres et les organisations régionales, à davantage de transparence dans les activités du Conseil et, en définitive, à ce que les membres du Conseil de sécurité rendent davantage compte de leurs actes et que les non-membres aient davantage part aux travaux de cet organe.

J'aimerais terminer sur les quelques observations suivantes. Nous sommes fermement convaincus que, même si nous traitons de vieux problèmes, nous sommes à un stade nouveau et plus prometteur du débat. Pour avancer dans la réforme de l'ONU dans son ensemble, nous devons d'urgence déployer davantage d'efforts pour réformer le Conseil de sécurité. Nous n'avons pas encore surmonté toutes nos

difficultés, mais je dirais qu'une sorte de position moyenne dans notre façon d'aborder le problème gagne progressivement du terrain. Nous sommes parvenus à un large accord, même si ce n'est pas un consensus, sur le fait que la composition actuelle du Conseil de sécurité ne reflète pas les réalités contemporaines et qu'elle devrait être plus représentative. Nous convenons aussi que nous devrions impliquer davantage dans cet organe de décision ceux qui contribuent le plus à l'ONU.

De nouvelles idées sont apparues, comme la non-extension du droit de veto aux nouveaux membres permanents et l'engagement de passer en revue à l'avenir les solutions élaborées aujourd'hui. Certaines idées nouvelles ont aussi vu le jour au cours du débat d'aujourd'hui.

Des changements dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité nous aident aussi à surmonter certaines des questions auxquelles nous sommes confrontés dans ce débat. Tout cela nous permet, il me semble, de faire un nouveau pas en avant.

M. Menon (Singapour) (*parle en anglais*) : Même si une impression contraire domine parfois, nous avons été témoins de plusieurs réformes significatives de l'Organisation des Nations Unies cette année. La Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires ont été créés. Une politique de protection des fonctionnaires qui dénonce des manquements a été mise en place et un bureau de la déontologie a vu le jour. Des résolutions ont été adoptées sur des questions de développement, de gestion et de réforme du Secrétariat.

Il y a cependant une exception : nous avons vu peu d'avancées réelles sur la réforme du Conseil de sécurité, que ce soit sur la question de l'augmentation du nombre de membres ou sur celle des méthodes de travail. J'aborderai ces questions l'une après l'autre.

Singapour est favorable à l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité, pour que sa composition reflète mieux les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Le monde d'aujourd'hui est différent de celui de 1945, et pourtant le Conseil de sécurité reste, pour l'essentiel, inchangé. Si un consensus se dégage sur un élargissement du Conseil de sécurité, nous serons favorables à une augmentation du nombre de sièges aussi bien permanents que non permanents, dans le cadre d'une réforme globale du Conseil de sécurité qui porte aussi sur ses méthodes de travail.

À cet égard, ma délégation tient à réaffirmer son appui au précédent projet de résolution sur l'élargissement du Conseil soumis par le Groupe des quatre (G4) (A/59/L.64), à l'exception de la question du veto. Nous savons que trois des pays du G4, ainsi que l'Union africaine, ont soumis des propositions modifiées sur cette question et nous espérons voir des progrès se dégager dans un avenir proche.

Sur le sujet de l'élargissement du Conseil de sécurité, j'aimerais redire le point de vue de ma délégation concernant l'usage du veto et l'idée de créer des sièges semi-permanents. Le droit de veto est apparu dans une autre époque. C'était un privilège et une soupape de sécurité accordés aux cinq puissances victorieuses de la Deuxième Guerre mondiale pour obtenir leur participation à l'Organisation des Nations Unies. La situation est différente aujourd'hui. Singapour est opposé à ce que le droit de veto soit accordé à tout nouveau membre permanent. Une extension du veto compliquerait la prise de décisions au sein du Conseil et minerait la crédibilité de l'ONU. On imagine la paralysie qui pourrait régner et je soupçonne qu'un tel état de fait encouragerait les grandes puissances à contourner le Conseil de sécurité, au détriment de nous tous.

Cela dit, nous reconnaissons que les cinq membres permanents ne renonceront pas au droit de veto. C'est une réalité que nous devons accepter. Mais n'ajoutons pas au problème en compliquant encore la prise de décision au sein du Conseil de sécurité.

Nous formulons aussi de vives réserves au sujet de toute idée de sièges semi-permanents. En effet, cette idée permettrait à des puissances moyennes de se porter candidates aussi bien aux sièges à mandat renouvelable, quelle que soit la durée de ce mandat, qu'aux sièges existants à mandat non renouvelable de deux ans. Dans la pratique, cela aurait pour effet d'exclure les États de petite taille du Conseil de sécurité, ce qui est injuste. Même si nous pouvions faire en sorte que tous les États Membres soient en compétition pour les deux catégories de sièges non permanents, le résultat final serait semblable. Je répète que cela est injuste pour la moitié des quelque 100 États de petite taille qui n'ont jamais siégé au Conseil de sécurité. Nous ne pouvons accorder notre appui à des propositions qui excluent les petits pays ou font qu'il leur soit difficile de siéger dans les principaux organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité. Une telle manière de fermer l'accès du Conseil à tant de Membres de l'ONU n'améliorerait en

rien la légitimité ou la représentativité du Conseil de sécurité.

L'élargissement n'est pas la seule question. Un problème d'importance égale est la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Si nous voulons rendre le Conseil de sécurité plus efficace, nous devons mener une réforme globale qui comprenne un changement dans les méthodes de travail. J'ajouterais que l'élargissement et les méthodes de travail doivent être traités en parallèle, en évitant que l'une ou l'autre des négociations ne soit subordonnée aux progrès réalisés dans la seconde.

La réforme des méthodes de travail vise à assurer la transparence et une large inclusion des non-membres dans les processus de prise de décision du Conseil de sécurité. Il s'agit de faire en sorte que les décisions du Conseil recueillent un large appui de la part des parties concernées, ce qui rendra ses prises de position plus légitimes et son action plus efficace. Malheureusement, le fonctionnement du Conseil de sécurité continue à manquer de transparence, ce qui incite fréquemment à une remise en cause de ses décisions.

Nous savons que le Conseil tente de traiter la question de ses méthodes de travail, dans le cadre du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, présidé par le Japon. Nous aimerions voir cette initiative se poursuivre mais, bien que l'effort en cours nous semble louable, il n'aborde pas suffisamment les aspects relatifs aux échanges entre le Conseil de sécurité et les États non membres du Conseil.

C'est dans ce contexte que Singapour, le Liechtenstein, la Jordanie, la Suisse et le Costa Rica – le groupe des cinq petits pays (S-5) – ont présenté un projet de résolution (A/60/L.49) sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Même si nous en connaissons tous le détail, j'aimerais préciser le raisonnement qui a guidé son élaboration.

Les propositions du S-5 ne visent pas à saper les pouvoirs et prérogatives du Conseil de sécurité. Le projet de résolution du S-5 ne préconise pas d'abandonner le système actuel. Au contraire, il reprend des suggestions dont nous débattons depuis des années dans différentes enceintes, y compris le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Il a formulé bon nombre de ces

suggestions en les présentant comme des améliorations dans les méthodes de travail du Conseil, destinées à accroître l'efficacité et la légitimité de celui-ci.

Les propositions du S-5 sont aussi conformes à l'article 10 de la Charte, qui prévoit que l'Assemblée générale peut discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes des Nations Unies et formuler des recommandations aux Membres de l'Organisation des Nations Unies ou au Conseil de sécurité. Nous pensons que si le Conseil pouvait fonctionner de façon plus transparente et mieux communiquer, cela susciterait une plus grande adhésion des États Membres à ses décisions, qu'ils appuieraient davantage.

J'espère que les délégations accueilleront de façon positive les suggestions du S-5 visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous pensons que nos suggestions amèneront le Conseil de sécurité à davantage rendre davantage compte de ses actes et contribueront à renforcer l'ONU et accroître son efficacité.

M. De Palacio España (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je souhaite, en premier lieu, dire la reconnaissance de ma délégation pour l'occasion qui nous est offerte de débattre une fois encore, avec tout le temps que ce sujet mérite, de la question de la réforme du Conseil de sécurité et de ses méthodes de travail. Il s'agit d'un sujet à propos duquel il existe encore de profondes différences de vues entre les États Membres, c'est pourquoi nous devons l'aborder avec tout le calme possible, en essayant d'apporter une nouvelle vision qui permette de progresser plus sensiblement que jusqu'à présent.

Ma délégation a clairement exprimé sa préférence pour une réforme du Conseil qui soit le résultat de l'accord le plus large possible entre tous les États Membres. Nous pensons que nous devrions ouvrir un éventail de possibilités pour la représentation de tous, sans accroître ni consolider les inégalités. C'est pour cette raison que l'Espagne a proposé, avec un nombre important d'États, la création de 10 nouveaux sièges de membres non permanents électifs qui aboutira à un Conseil de sécurité plus démocratique et qui permettra de rendre périodiquement compte à l'ensemble des États Membres représentés à l'Assemblée générale. De cette façon, nous renforcerons, comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, la légitimité, la crédibilité et

l'efficacité de l'action du Conseil de sécurité menée au nom de l'ensemble de la communauté internationale.

Tous les groupes régionaux devraient bénéficier de la création des nouveaux sièges non permanents électifs et la répartition des sièges devrait contribuer à une meilleure rotation des membres du Conseil, en particulier pour les États de moyenne et petite tailles. De plus, nous pensons que les groupes régionaux devraient pouvoir décider des mécanismes de rotation et de la réélection possible des membres qui en font partie, afin de rendre le processus plus démocratique et plus transparent et d'assurer que les intérêts de chaque sous-région soient pris en compte. Cette dimension régionale pourrait être très utile pour renforcer le principe de la représentativité. L'élection, néanmoins, devrait continuer d'avoir lieu à l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de la Charte.

Le processus de réforme du Conseil de sécurité ne serait pas complet si l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité n'était pas accompagnée de la réforme des méthodes de travail. Ma délégation appelle, en particulier, à une plus grande participation des États non-membres aux débats du Conseil. À cet égard, je souhaiterais indiquer que nous considérons favorablement le projet de résolution A/60/L.49 relatif aux méthodes de travail du Conseil qui a été présenté au titre du point 120 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale par les délégations du Costa Rica, du Liechtenstein, de la Jordanie, de Singapour et de la Suisse. Nous espérons que ce projet obtiendra l'accord de tous les États, y compris les membres du Conseil de sécurité, requis pour assurer sa mise en œuvre efficace dans l'avenir. À cet égard, je souhaite souligner également le travail effectué par le Japon et les membres du Conseil de sécurité qui se sont occupés de la réforme de ses méthodes de travail. Cela constitue, à notre avis, un pas en avant positif.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, une décision précipitée ne bénéficiant pas du vaste consensus nécessaire pourrait ne jamais entrer en vigueur, ce qui irait à l'encontre des aspirations légitimes de l'immense majorité des États de voir augmenter le nombre des membres, ce qui offre à tous les possibilités auxquelles ils ont droit, par le biais d'une élection démocratique à l'Assemblée générale, organe plénier et suprême de notre Organisation.

Cela fait déjà des mois que l'Assemblée générale, dans le cadre du Groupe de travail correspondant, a analysé l'état des initiatives concernant la réforme du

Conseil de sécurité. Au cours de cette période, il a pu se rendre compte qu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord qui permette d'adopter une modalité de réforme du Conseil de sécurité qui serait généralement acceptée par l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de ce que les propositions de réforme présentées n'ont finalement pas été soumises au vote de l'Assemblée générale. Rien n'aurait été moins opportun, étant donné qu'aucune d'entre elles n'a reçu pour le moment le niveau d'adhésion requis.

Notre mouvement, le mouvement dans lequel l'Espagne joue un rôle actif, le Groupe du consensus, estime que ce n'est qu'en négociant dûment les différentes propositions en présence que nous pourrions progresser vers un possible accord. Les positions maximalistes qui appellent à une réforme du Conseil de sécurité qui accroîtrait les différences entre les différents membres, du fait du statut de membre permanent, ne bénéficient visiblement pas de l'appui nécessaire de la grande majorité des délégations. Le moment est venu d'abandonner les positions qui visent l'obtention de privilèges pour entamer un processus de négociation sérieux, rigoureux, ouvert et participatif visant à atteindre un compromis entre les différentes propositions.

Seul ce processus de négociation pourra faire progresser la réforme, si nécessaire, du Conseil de sécurité. Plus vite nous accepterons que toute position qui exclut des membres n'a pas d'avenir, plus vite nous pourrions concentrer nos forces à élaborer une formule représentative, équitable et démocratique qui permette l'augmentation si nécessaire du nombre des membres du Conseil de sécurité.

M. Badji (Sénégal) : L'Assemblée générale est une nouvelle fois appelée à réexaminer l'importante question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Ces deux séances d'aujourd'hui sont d'autant plus cruciales qu'après les percées significatives réalisées à la suite du Sommet de septembre 2005, avec notamment la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se doivent désormais d'accomplir, dans un élan unitaire et un esprit d'ouverture, un saut décisif, en amorçant la réforme tant attendue du Conseil de sécurité.

À ce sujet, l'Ambassadeur, Représentant permanent de l'Algérie et Président du Groupe africain

pour le mois de juillet, S. E. M. Youcef Yousfi, a bien voulu rappeler, de manière fort éloquente et avec beaucoup de clarté, la position commune africaine. La délégation sénégalaise souscrit entièrement à la teneur de son intervention.

L'argumentaire en faveur de la prise en compte de la position africaine se résume au triste constat de l'injustice faite à l'Afrique, continent qui, en dépit de sa participation massive et active à la vie des Nations Unies, avec ses cinquante trois États Membres, est injustement privé de représentation au sein des membres permanents du Conseil de sécurité. Cette situation, déjà dénoncée du haut de cette tribune par S. E. M^e Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, est d'autant plus intolérable et paradoxale que, selon des statistiques communément acceptées, près de 70 % des sujets traités par le Conseil de sécurité concernent des problèmes africains.

À l'évidence, comme cela transparaît dans le Consensus d'Ezulwini, dont les grandes lignes ont été reconfirmées par la Déclaration africaine de Syrte et, récemment, lors du dernier sommet de l'Union africaine qui s'est tenu les 1^{er} et 2 juillet 2006 à Banjul, en Gambie, il s'agit là d'une hérésie de l'histoire qu'il convient de corriger au plus vite dans le cadre d'une expansion juste et équitable, à l'issue de laquelle l'Afrique disposerait de deux sièges permanents, dont les titulaires auraient les mêmes privilèges et prérogatives que les membres permanents actuels, et de cinq sièges non permanents. L'attribution de ces sièges et la définition des critères pour le choix des titulaires relèveraient de la responsabilité des Africains.

Par ailleurs, mon pays, le Sénégal, est également d'avis qu'au-delà de la restructuration du Conseil de sécurité, les méthodes de travail de cet important organe devraient être nettement améliorées, en vue notamment d'une plus grande transparence de ses activités et d'une plus grande responsabilité de ses membres à l'égard de l'ensemble des États Membres de l'ONU et de la communauté internationale. Il y va à la fois de la crédibilité et de l'efficacité du Conseil de sécurité et de notre Organisation universelle commune.

Cette réforme du Conseil de sécurité est à notre portée, si nous en avons la volonté politique, si nous faisons preuve d'innovation et de hardiesse. Je puis d'ores et déjà assurer l'Assemblée générale de l'entière disponibilité de la délégation du Sénégal à lui apporter tout le soutien nécessaire, en vue de l'émergence d'un Conseil de sécurité rénové parce que plus

démocratique, plus transparent et mieux préparé à répondre aux défis et urgences de notre temps.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je voudrais remercier le Président Eliasson d'avoir organisé le présent débat. Aujourd'hui, nous avons une nouvelle occasion de relancer la dynamique pour réformer le Conseil de sécurité conformément à la décision prise par les dirigeants du monde et aux souhaits de millions de personnes dans le monde. Seule une Organisation des Nations Unies moderne, dynamique et pleinement démocratique peut être la meilleure garantie d'un monde sûr pour toute l'humanité.

Le document final du sommet mondial de septembre 2005 a clairement reconnu que la réforme du Conseil de sécurité était un élément central de la réforme générale en cours de l'ONU, afin de rendre le Conseil plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui accroîtra encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre.

Un Conseil de sécurité vraiment réformé doit correspondre aux valeurs démocratiques de notre époque. Sa composition doit être élargie et ses méthodes de travail actualisées, de telle manière que cet organe très important puisse atteindre un niveau plus élevé de représentation, de transparence et de responsabilisation.

Les États Membres ont appliqué avec succès la décision qui demandait la mise en place d'un Conseil des droits de l'homme et d'une Commission de consolidation de la paix. Aujourd'hui, ces deux organes fonctionnent pleinement. Des efforts résolus sont déployés pour réformer l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. À présent, c'est le Conseil de sécurité qui est sous les feux de la rampe. Nous pensons qu'avec la même détermination et la même volonté politique, des progrès importants pourraient être accomplis dans la réforme du Conseil de sécurité, conformément à la lettre et à l'esprit du document final.

Le Ghana s'associe à la position commune de l'Afrique, exposée précédemment par le Président du Groupe africain pour le mois de juillet, l'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Algérie. À notre avis, l'Afrique doit être pleinement représentée dans tous les organes de prise de décision de l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité. À l'évidence, nous avons des intérêts particuliers au sein de cet organe, qui, en vertu

de la Charte des Nations Unies, a la principale responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est pourquoi ma délégation réaffirme l'appel de l'Afrique pour qu'on lui attribue au moins deux sièges permanents au Conseil de sécurité, avec toutes les prérogatives et privilèges d'un membre permanent, y compris le droit de veto, tant que le veto persiste. Ceci s'ajouterait aux cinq sièges non permanents dont nous voulons disposer au sein d'un Conseil de sécurité élargi. Ainsi, l'Afrique pourrait renforcer sa contribution au nouvel ordre mondial de paix et de sécurité durables auquel nous aspirons tous.

Nous sommes heureux de relever que des progrès considérables ont également été réalisés dans la recherche de moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter le Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, l'Ambassadeur Kenzo Oshima, du Japon, ainsi que son équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Le rapport du Groupe contient toute une série de propositions très pratiques et utiles. Au bout du compte, une plus grande transparence, une représentation et une participation plus larges, ainsi qu'un accès plus facile renforceront l'autorité et la légitimité du Conseil aux yeux de l'opinion publique. La démocratie que nous prônons tous, ou qui nous est recommandée, dans nos affaires internes devrait également être pratiquée au niveau international.

À une époque de gouvernance démocratique, il devient de plus en plus difficile de défendre un système en vertu duquel une minorité de cinq États Membres sur les 192 qui composent l'ONU a des pouvoirs et privilèges spéciaux et est en permanence au cœur de notre système de sécurité mondiale. Le système présente un dysfonctionnement, en ce sens qu'un des cinq membres permanents, quel qu'il soit, s'il en décide ainsi, peut paralyser l'action de l'organe le plus important de notre système de sécurité collective.

Nous partageons l'opinion si bien énoncée par Paul Kennedy dans son dernier livre, intitulé *The Parliament of Man: The Past, Present and Future of the United Nations*, selon laquelle le règlement de paix de 1945, et en conséquence la Charte des Nations Unies, était le premier ordre d'après-guerre qui a accordé des privilèges de veto sans précédent à cinq nations pour une durée indéfinie. Cependant, comme il le signale avec justesse,

« la nature toujours changeante du système politique international, en un mot, la naissance et le déclin des grandes puissances, ne peut pas être paralysée ni arrêtée par un simple contrat ».

Le monde bouge, et nous devons évoluer avec notre époque. Le désir de changement a pénétré toute l'Organisation; de même, l'impulsion existe pour modifier le statu quo. Faisons preuve de la volonté politique et du courage nécessaires pour mettre en œuvre les réformes et les faire aboutir. À cet égard, ma délégation souhaiterait réaffirmer son attachement indéfectible à la réalisation d'une réforme globale du Conseil de sécurité, afin de le libérer, de lui donner plus d'énergie et de le rendre plus à même de relever les défis de l'époque contemporaine et des années à venir.

M. Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui. Le Royaume-Uni demeure un fervent défenseur de la réforme du Conseil de sécurité, y compris de son élargissement. Le Conseil demeure et doit demeurer un organe efficace et efficient, capable de s'attaquer aux nombreux défis modernes de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous félicitons de ce qui a été réalisé à l'ONU cette année dans d'autres domaines, notamment la Commission de consolidation de la paix, la réforme de la gestion, la résolution sur le développement et l'examen des mandats. J'aimerais rendre hommage à tous ceux qui ont dirigé ces efforts. Cela étant, comme le représentant du Ghana l'a déclaré, le Conseil est maintenant sous les feux de la rampe. Le Royaume-Uni est déçu du fait, que le débat sur l'élargissement du Conseil soit resté pendant trop longtemps au point mort. Nous voulons un Conseil pleinement représentatif du monde moderne et de l'ONU d'aujourd'hui.

C'est pour cette raison que le Royaume-Uni continue à soutenir vigoureusement l'idée d'octroyer des sièges permanents au Japon, à l'Allemagne, au Brésil et à l'Inde au sein d'un Conseil de sécurité élargi. Nous appuyons une représentation permanente pour l'Afrique, et nous voulons voir un plus grand nombre de sièges non permanents, pour que tous les Membres de l'ONU aient plus fréquemment l'occasion de siéger au Conseil et d'apporter une contribution positive aux travaux du Conseil. À ce sujet, nous souscrivons aux déclarations des orateurs précédents

sur l'importance de compter des petits États au Conseil.

Les défis posés à la paix et la sécurité ne disparaissent pas du jour au lendemain. On l'a encore vu aujourd'hui dans l'exposé sur le Liban que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité. De même, le Conseil a dernièrement abordé la question de la République populaire démocratique de Corée et s'occupera bientôt de celle de l'Iran. La Commission de consolidation de la paix, organe nouvellement créé, couvre certains aspects des travaux du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant le développement et les questions liées aux situations d'après conflit. Comme d'autres orateurs l'ont déclaré hier, la Commission mérite notre entier soutien.

Nous espérons que l'ONU se montrera capable de trouver une solution à l'impasse dans laquelle est actuellement la réforme du Conseil de sécurité. Il faut de nouvelles idées. Voilà pourquoi, dans le discours qu'il a prononcé en mai dernier à l'Université de Georgetown, le Premier Ministre britannique Tony Blair a appelé à la reprise du débat sur la réforme du Conseil. Nous espérons vivement que les débats d'aujourd'hui y contribueront.

Aussi important soit-il, la réforme ne se limite pas à l'élargissement. Nous appuyons depuis longtemps les tentatives faites pour remanier le fonctionnement du Conseil de sécurité afin de renforcer son efficacité, d'accroître sa transparence et d'intensifier ses échanges avec les autres organes. Nous avons tous convenu dans le document final du sommet (résolution 60/1) que c'était le rôle du Conseil.

Voilà pourquoi le Royaume-Uni se réjouit que le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, créé par le Conseil de sécurité et dirigé avec brio par le Représentant permanent du Japon, ait formulé un vaste ensemble de propositions concrètes sur la manière d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Le Royaume-Uni a pris une part active à ce processus. Je pense que ces propositions, qui – comme l'a indiqué la délégation japonaise – ont été approuvées hier par le Conseil, aideront celui-ci à travailler plus efficacement encore et à garantir la poursuite fructueuse et l'extension de ses échanges avec l'ensemble des membres de l'Assemblée. Le Royaume-Uni se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec les partenaires du Conseil afin d'appliquer ces propositions dans la pratique.

Nous prenons note des observations faites par le groupe des cinq petites Nations – Suisse, Costa Rica, Jordanie, Singapour et Liechtenstein – et par d'autres concernant la nécessité de réformer le Conseil de sécurité. Nous avons tous le même objectif. Le Royaume-Uni pense également que c'est une bonne chose que tous les Membres de l'ONU expriment leurs vues et fassent des propositions judicieuses dans le débat sur la réforme. La réforme du Conseil de sécurité touche tous les États Membres de l'ONU. Il est dans notre intérêt à tous d'avoir un Conseil plus efficace.

M. Piperkov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration que fera le Représentant permanent de la Roumanie, qui préside le Groupe des États d'Europe orientale. Nous voudrions ici exposer nos vues sur certains aspects de la question qui nous occupe.

La Bulgarie estime que la réforme du Conseil de sécurité s'inscrit dans l'action globale menée par la communauté internationale pour faire évoluer l'ONU et l'adapter aux nouvelles réalités économiques et politiques. Nous sommes résolument attachés au processus de la réforme et convenons que toute réforme restera vaine tant que l'on n'aura pas rendu plus performant l'organe responsable de la mission centrale des Nations Unies, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

La Bulgarie est d'avis que la réforme doit être conduite de façon à renforcer le caractère représentatif, l'efficacité, la légitimité et la transparence des activités du Conseil. Concernant la question de l'élargissement, nous sommes favorables à toute décision qui contribue à accroître l'efficacité du Conseil de sécurité et à renforcer sa capacité de maintenir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous nous félicitons du consensus qui semble avoir émergé au cours de nos débats précédents autour du fait que l'élargissement constitue un élément essentiel de la stratégie globale visant à mettre en place un Conseil de sécurité réformé crédible, même si des divergences demeurent quant à la manière d'y parvenir.

Le débat sur la réforme du Conseil de sécurité a coûté beaucoup d'énergie et de temps en 2005, sans grand résultat apparent. Malheureusement, nous ne sommes toujours pas venus à bout de la tâche et n'avons toujours pas réglé la question de l'élargissement. Nous partageons la déception qui domine chez les États Membres, sans considérer pour autant que nos efforts ont été vains. En fait, nos

échanges de vues ont été fructueux et utiles tant à l'Assemblée générale que dans le Groupe de travail à composition non limitée, ainsi qu'au sein des groupes régionaux et entre pays animés des mêmes intentions. L'Assemblée peut compter sur la coopération de la Bulgarie dans l'examen de toute initiative susceptible de stimuler un consensus sur la réforme dans son ensemble et sur celle du Conseil de sécurité en particulier.

Ma délégation est convaincue que, face aux nouvelles réalités, certains pays s'acquitteront avec succès des devoirs et responsabilités découlant du statut de membre permanent en raison de leur poids économique et politique et de leur rôle international reconnu. Nous partageons la préoccupation récemment exprimée par le Secrétaire général lors de l'inauguration du campus des Nations Unies à Bonn, qu'il n'est plus acceptable que des pays importants et des puissances internationales importantes ne soient pas assis autour de la table du Conseil. Il a précisé qu'en fait « ce sont les puissances vers lesquelles nous nous tournons quand il y a des problèmes dans les régions ». De même, l'augmentation du nombre des États Membres ces dernières décennies, notamment parmi ceux issus du Groupe des États d'Europe orientale, met en relief la nécessité d'accroître également le nombre des membres non permanents.

Concernant la catégorie des membres non permanents, nous sommes favorables à un élargissement qui permette de préserver l'équilibre entre les membres permanents et non permanents, ainsi qu'une répartition équitable des sièges entre les groupes régionaux. Par ailleurs, malgré tout notre respect pour différentes idées et propositions concrètes, nous ne pouvons appuyer qu'une formule qui tienne compte de l'aspiration légitime et justifiée du Groupe des États d'Europe orientale, dont le nombre a doublé en 10 ans, à obtenir un siège non permanent supplémentaire.

La Bulgarie est depuis toujours un fervent partisan de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous mesurons pleinement la valeur de l'initiative du groupe des cinq petites Nations (S-5) et de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507) récemment adoptée à propos du perfectionnement des méthodes de travail du Conseil. Les idées proposées pourraient se compléter mutuellement et permettre de réaliser des pas importants dans la bonne direction.

Nous sommes convaincus que, compte tenu du caractère régional de la plupart des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ses activités gagneraient beaucoup en efficacité si les vues des groupes régionaux et des États concernés, ainsi que celles des organisations régionales, étaient dûment prises en considération dans la prise des décisions ayant trait aux problèmes régionaux. Nous pensons qu'il conviendrait de modifier la procédure de façon à permettre leur participation aux consultations du Conseil.

Pour terminer, je puis vous assurer, Monsieur le Président, que vous pouvez compter sur toute la coopération et l'appui total de ma délégation.

M. Kirn (Slovénie) (*parle en anglais*) : Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés en faveur d'une réforme immédiate du Conseil de sécurité dans le cadre plus général de la réforme de l'ONU, prenant alors l'engagement de tout mettre en œuvre pour qu'une décision soit prise dans ce sens.

Le débat que nous avons eu en novembre 2005 a confirmé le sentiment largement partagé qu'il est impératif d'élargir la composition du Conseil de sécurité, afin qu'il soit plus représentatif et plus efficace. Ce débat a également montré que les positions demeurées très variées quant à la taille appropriée du Conseil et aux catégories de membres à élargir. En fait, de nombreuses délégations, y compris la mienne, espéraient que certains résultats pourraient être obtenus d'ici à la fin de 2005. Malheureusement, aucun progrès n'a été réalisé sur cette question.

Depuis de longues années, nous débattons de la question de la représentation équitable et de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité. À la veille du Sommet mondial de 2005, les débats ont bénéficié d'un nouvel élan politique et n'ont pourtant débouché sur aucune décision significative. Nous ne voyons pas d'autre solution que de poursuivre nos débats en quête du plus large accord possible sur cette question. Non seulement cela reste une tâche incontournable pour nous, mais il est aussi largement admis qu'aucune réforme des Nations Unies ne sera complète sans une réforme du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous devons porter cette question à l'attention de nos dirigeants lors du débat général de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, non tant parce que nous n'avons pas de vision politique, mais plutôt parce que c'est d'une plus grande

volonté politique d'inspirer le changement dont nous avons besoin.

La réforme du Conseil de sécurité doit être globale et porter à la fois sur l'élargissement de la composition et sur les méthodes de travail. Par ses membres et sa composition, le Conseil de sécurité ne reflète pas les réalités géopolitiques du XXI^e siècle. Toute réforme de l'ONU qui manque à traduire ces nouvelles réalités s'avérera incomplète et le Conseil de sécurité courra le risque de perdre de sa légitimité et de son autorité.

La Slovénie appuie l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité dans les deux catégories, celle des membres permanents et celle des membres non permanents. Nous continuons de croire que la seule manière pour le Conseil de parvenir à une large représentation est d'intégrer les pays qui assument la plus grande part de responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de garantir une représentation géographique équitable et appropriée de tous les groupes régionaux, y compris le Groupe des États de l'Europe orientale, dont le nombre des membres au sein de l'ONU a doublé ces dernières années. La Slovénie est par conséquent favorable à un élargissement de la composition du Conseil qui prévoirait un siège supplémentaire pour le Groupe des États de l'Europe orientale dans la catégorie des membres non permanents.

Les méthodes de travail du Conseil de sécurité sont tout aussi importantes. Quelle que soit la taille d'un Conseil élargi, nous devons adapter ses méthodes de travail de manière à accroître la participation de l'ensemble des Membres de l'Organisation à ses travaux et ainsi à en garantir une plus grande transparence.

Nous pensons que l'amélioration des méthodes de travail est nécessaire pour mieux permettre à l'ONU, et notamment au Conseil de sécurité, de s'attaquer collectivement aux menaces et aux défis d'aujourd'hui en cette ère de mondialisation. C'est pourquoi la Slovénie appuie le projet de résolution A/60/L.49 sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, présenté par le Costa Rica, la Jordanie, le Liechtenstein, Singapour et la Suisse. Nous considérons ce projet de résolution comme une contribution importante à la transparence, à une ouverture à l'ensemble des États Membres et à la responsabilité des travaux du Conseil.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili a été un ardent promoteur d'une réforme de fond des Nations Unies qui, tout en réaffirmant les valeurs et principes de la Charte, permettrait d'accroître sa crédibilité et sa légitimité. Nous avons déjà pris d'importantes mesures dans cette direction, mais nous ne devons pas laisser de côté le défi que constitue la réforme du Conseil de sécurité. Pour le Chili, la réforme du Conseil de sécurité est un élément fondamental du processus général de réforme de l'ONU.

Notre pays recherche un renouvellement du Conseil de sécurité qui lui conférerait une plus grande représentativité, une plus grande transparence et une plus grande efficacité. Nous souscrivons à l'idée d'une augmentation du nombre des membres tant dans la catégorie des permanents que dans celle des non permanents. Mais cette augmentation doit s'accompagner d'un réexamen et d'une amélioration des méthodes de travail du Conseil, ainsi que d'une nouvelle interprétation des droits et des obligations de ses membres. Le Chili est favorable à l'inclusion de nouveaux membres permanents non dotés du droit de veto, conformément à notre attachement fondamental au principe de l'égalité juridique des États et à la démocratisation des organismes internationaux.

Depuis la création de l'ONU, et tout au long des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité, mon pays s'est toujours déclaré opposé au droit de veto. Même si l'élimination totale du droit de veto semble encore lointaine ou peu réaliste, nous ne renonçons pas à la possibilité d'examiner plusieurs formules intermédiaires, comme, par exemple, la limitation de l'usage du droit de veto aux seules questions relevant du Chapitre VII, assortie dans cette éventualité d'une exemption pour les cas de génocide ou de crimes contre l'humanité.

Parallèlement, nous apprécions les initiatives visant à perfectionner les méthodes de travail. Nous pensons que l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité peut conduire à une plus grande transparence et à une plus grande efficacité. C'est pourquoi nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution A/60/L.49 présenté, de manière fort opportune, par le groupe dit des cinq petits pays (S-5).

Le Chili continuera d'appuyer l'aspiration des pays amis, comme par exemple dans notre région le Brésil, à obtenir un siège permanent au Conseil. Nous

continuerons également de contribuer à la réalisation du consensus, aussi bien sur cette question que sur celle d'une réforme générale, indispensable et fructueuse de l'Organisation.

Le Président de l'Assemblée générale ainsi que les vice-présidents du Groupe de travail peuvent compter sur notre collaboration tout au long de ce processus.

M. Berruga (Mexique) (*parle en espagnol*) : Avant d'aborder le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, ma délégation voudrait exprimer la profonde préoccupation du Gouvernement mexicain face aux événements graves qui se déroulent au Moyen-Orient. À cet égard, nous voudrions dire notre tristesse devant les nombreuses victimes civiles et manifester une fois encore le souhait du Mexique que des progrès interviennent en faveur d'une solution juste et durable aux conflits qui affectent la région.

Il est intéressant et très éclairant de voir le contraste entre nos délibérations en plénière de l'Assemblée générale et les débats qui se déroulent au sein même du Conseil de sécurité.

Le Mexique prend part à ces consultations avec la ferme volonté d'encourager une profonde réforme du Conseil de sécurité; une réforme qui permette à cet organe d'agir avec l'efficacité et la légitimité qu'exigent le complexe ordre du jour mondial d'aujourd'hui; une réforme qui modernise la composition et les méthodes de travail du Conseil, afin qu'il soit en mesure de répondre aux menaces, nouvelles et anciennes, qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

La réforme du Conseil de sécurité fait l'objet de débats depuis plus d'une décennie. Au cours de cette période, le débat s'est enrichi grâce au nombre et à la qualité des propositions qui ont été avancées. Toutefois, l'Assemblée générale n'a pas encore été en mesure d'élaborer une formule qui recueille un large consensus et ne suscite pas de divisions entre les Membres. L'historique de ces débats révèle qu'aucune des initiatives proposées ne recueille l'appui nécessaire pour déboucher sur une réforme viable et acceptée par tous.

Il est temps d'aborder cette question dans une optique nouvelle et originale. Le défi qui s'offre à nous est d'une grande complexité, aussi bien sur le plan du système que du point de vue politique. Dans la perspective du système, nos délibérations ne sauraient

avoir d'autre objectif que de garantir que cette réforme produira le meilleur système de sécurité collective possible. Par conséquent, l'architecture que nous allons mettre au point ensemble devra faire la preuve qu'elle constitue une amélioration par rapport à la structure actuelle, pour ce qui est de garantir la paix et la sécurité mondiales. La structure et les arrangements institutionnels doivent être subordonnés à la substance qui donne sa raison d'être au Conseil de sécurité.

Ensuite, sur le plan politique, différents facteurs entrent en ligne de compte dans le débat, comme la légitimité, la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la mise à jour de la composition du Conseil pour refléter l'augmentation du nombre de membres de l'ONU, la nature permanente ou non permanente des sièges et aussi, nous ne saurions l'esquiver, le réexamen de l'équilibre des pouvoirs en ce début de XXI^e siècle. La participation au Conseil de sécurité est de plus en plus souvent perçue comme une source de prestige national et de reconnaissance, plus que comme une responsabilité particulièrement délicate, celle de préserver la paix et la sécurité dans le monde.

En vertu de cette dynamique, un fossé s'est creusé au fil des ans entre les besoins propres du système de sécurité collective et les considérations politiques des États Membres. Nous devons donc nous demander s'il est possible ou non de concilier les besoins du système et les aspirations individuelles des Membres. Il nous faut par conséquent un Conseil de sécurité qui soit plus efficace que celui qui existe actuellement, mais aussi perçu et reconnu comme étant plus représentatif du monde actuel. Ces deux conditions doivent être remplies.

Pour atteindre ce double résultat, la structure du Conseil de sécurité devra être suffisamment souple et apte à évoluer pour s'adapter aux nécessités changeantes qu'impose la situation internationale. En même temps, sa composition devra être suffisamment équilibrée et significative pour qu'il soit perçu comme étant légitimement représentatif.

Comment pouvons-nous avancer dans la réforme du Conseil de sécurité? Selon le Mexique, il nous faut

deux éléments essentiels. Premièrement, il faut que nous ayons un diagnostic partagé concernant les lacunes, les défauts et les points forts du Conseil. Si nous ne tombons pas d'accord sur ce que le Conseil fait bien ou fait mal, nous ne pourrions jamais proposer de solutions de rechange pour l'améliorer : ce serait nous embarquer dans le périple de la réforme sans boussole adéquate.

En deuxième lieu, il nous faut une série de négociations de grande ampleur, ouvertes à tous et transparentes – des négociations intergouvernementales dans lesquelles seront mises en évidence les déficiences actuelles du système et les stratégies collectives permettant de faire face aux menaces à la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation estime qu'il serait utile de reprendre le format des consultations et négociations qui ont abouti à la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix. Il serait particulièrement pertinent et bénéfique de mettre à profit ce mécanisme qui a déjà fait la preuve de sa viabilité.

La réforme du Conseil de sécurité n'avancera que si nous parvenons à construire un espace de négociation commun réunissant tous les éléments de réflexion et permettant à chaque État Membre d'exprimer ses motivations et ses inquiétudes. Un espace où nous œuvrerons de concert à réconcilier les positions divergentes, et ainsi à construire un Conseil de sécurité plus moderne, plus efficace et porteur d'une plus grande légitimité dans l'action qu'il mène au nom de la communauté internationale tout entière.

Dans cet esprit, ma délégation souhaite inviter le Président de l'Assemblée générale à travailler à la formulation d'une proposition tendant à lancer les négociations qui nous conduiront à la cristallisation de cette réforme nécessaire. Le Mexique s'engagera de façon constructive dans cette importante activité.

La séance est levée à 18 h 15.